



La durabilité des chaînes agroalimentaires internationales en Belgique

Comment le gouvernement fédéral belge peut rendre les chaînes de valeur agroalimentaires d'importation plus durables ?

SYNTHÈSE

Sommaire

Introduction	3
L'impact mondial de l'alimentation importée en Belgique	4
Les produits importés des pays hors OCDE.....	4
De forts impacts sur la durabilité et des causes structurelles communes aux différentes filières	6
Cas des filières avec une majorité d'agriculteurs familiaux	6
Cas des filières avec une majorité de plantations.....	8
Des impacts très peu quantifiés, surtout dans le domaine social	10
Le score de risque de durabilité des chaînes sélectionnées	12
Les leviers pour réduire l'empreinte de l'alimentation belge importée	14
Quelles leçons tirer après 20 ans d'initiatives multipartites des filières agroalimentaires internationales ?.....	14
La nécessité d'interventions publiques contraignantes comme préalable à une transition vers plus de durabilité.....	18
Les initiatives législatives au niveau européen.....	18
Les initiatives législatives au niveau fédéral	23
Le score de capacité d'action.....	26
Sur quelles filières intervenir en priorité.....	29
Les filières prioritaires.....	29
Recommandations transversales	31
La nécessité de développer une approche systémique.....	31
Dépasser les limites des interventions volontaires multipartites	31
Mettre en œuvre des interventions publiques contraignantes (plus) ambitieuses.....	32
Créer un environnement propice à la transition écologique et sociale.....	33
Des politiques publiques informées	33
Transition de la consommation	35

Introduction

La production alimentaire est aujourd'hui la principale cause d'impact environnemental à l'échelle mondiale¹ : l'agriculture occupe environ 40 % des terres émergées, et la production alimentaire est responsable de 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 70 % de l'utilisation d'eau douce ; la conversion d'écosystèmes naturels en terres cultivées et en pâturages est le principal facteur de menace d'extinction d'espèces. **En termes socio-économiques, la situation est également sombre²** : bien que la plupart des filières agricoles soient globalement profitables, les termes de l'échange pour les producteurs se sont dégradés au cours des dernières décennies. L'écart entre les prix agricoles et les prix pour les consommateurs n'a cessé de se creuser et, dans les pays du Sud, les petits producteurs se retrouvent exclus des marchés à plus forte valeur ajoutée. Comme le reconnaît la Banque Mondiale³, **les chaînes de valeur mondialisées ont une responsabilité majeure dans ces dégradations environnementales et sociales**, malgré la croissance du PIB qu'elles ont contribué à engendrer dans de nombreux pays.

Dans ce contexte, les initiatives nationales, européennes et internationales se sont multipliées, de la part des autorités et du secteur privé, sur la durabilité des filières agroalimentaires internationales, en particulier sur les questions de revenu décent, de respect des droits humains, de lutte contre la déforestation. Dans la lignée de ces différentes initiatives, le groupe de travail Responsabilité sociétale de la Commission interdépartementale pour le développement durable de l'État fédéral belge a élaboré une **proposition de stratégie fédérale appelée « Beyond Food »**, en 2020, qui vise à « contribuer à une transition du secteur agroalimentaire vers des filières d'importations alimentaires durables, par la responsabilisation et la coopération de tous les acteurs concernés en Belgique ». Dans ce contexte, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) a souhaité préciser la proposition de stratégie « Beyond Food » via la **réalisation d'une analyse approfondie des chaînes alimentaires et agricoles internationales en Belgique** sous l'angle de la durabilité, afin de prioriser celles pour lesquelles des trajectoires de transition écologique et sociale peuvent être mise en place.

L'analyse commanditée par l'IFDD au consortium **BASIC, Université d'Anvers (Law and Development Research Group) et Fair Trade Advocacy Office (FTAO)** a pour objectifs de :

1. Recenser les différentes filières agroalimentaires internationales, dont les produits sont importés en Belgique depuis les pays du Sud ;
2. Recenser les principales problématiques potentielles en matière de développement durable sur ces filières agroalimentaires internationales ;
3. Recenser et analyser les différentes initiatives qui existent déjà en Belgique et en Europe, tant en termes d'initiatives gouvernementales que d'initiatives privées portées par des filières ;
4. Élaborer un cadre de pondération permettant de prioriser les filières d'importation en Belgique en fonction de leurs risques en matière de durabilité, des leviers (potentiels) pour les rendre plus durables, et des liens potentiels avec les pays de la Coopération au développement belge ;
5. Proposer des initiatives et des recommandations politiques qui peuvent être prises par le gouvernement fédéral.

La présente synthèse résume les principaux résultats détaillés dans le rapport de recherche, rédigé par le consortium BASIC-FTAO-Université d'Anvers.

¹ Willett, Walter, Johan Rockström, Brent Loken, Marco Springmann, Tim Lang, Sonja Vermeulen, Tara Garnett, et al. « Food in the Anthropocene: The EAT–Lancet Commission on Healthy Diets from Sustainable Food Systems ». The Lancet 393, n° 10170 (2019): 447-92. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4)

² IIED, hiVos and Mainumby Ñakurutú, Small producer agency in the globalized market, 2012; Oxfam, Ripe for Change: ending human suffering in supermarket supply chains, 2018

³ World Bank, World Development Report 2020: Trading for Development in the age of Global Value Chains, October 2019

L'impact mondial de l'alimentation importée en Belgique

Le projet a permis d'identifier 16 principales filières agroalimentaires internationales importées en Belgique pour l'alimentation humaine et animale, afin d'en analyser les impacts sociaux et économiques.

Les produits importés des pays hors OCDE

Pour identifier les principales filières agroalimentaires importées en Belgique, pour l'alimentation humaine ou les agroc carburants, le projet a analysé les données douanières de la Belgique pour l'année 2019⁴ (année de référence choisie car antérieure à la crise du Covid-19).

	Importations en Belgique (2019)	
	VALEUR	VOLUME
Importations totales de tous les pays	28.3 milliards € 100%	38.2 million tonnes 100%
... dont les importations directes des pays non OCDE	2.5 milliards € 8,9%	3.3 million tonnes 8,7%
... dont les importations des pays membres de l'Union européenne	23 milliards € 80%	32.6 million tonnes 86%

L'analyse a permis de consolider les chiffres d'importation par grande filière à partir des données douanières détaillées sur 130 catégories de produits agricoles et alimentaires, bruts ou transformés. **La valeur des importations en Belgique en provenance des pays non OCDE ne représente que 9% de la valeur des importations totales en 2019.**

Cependant, plusieurs commodités provenant de pays tropicaux (café, cacao, huile de palme...) apparaissent dans les données douanières comme provenant en partie de pays européens, ce qui n'est pas physiquement possible. Pour compenser l'absence de traçabilité sur les pays d'origine de ces produits, le BASIC a mis au point une modélisation permettant de concaténer pour chaque filière :

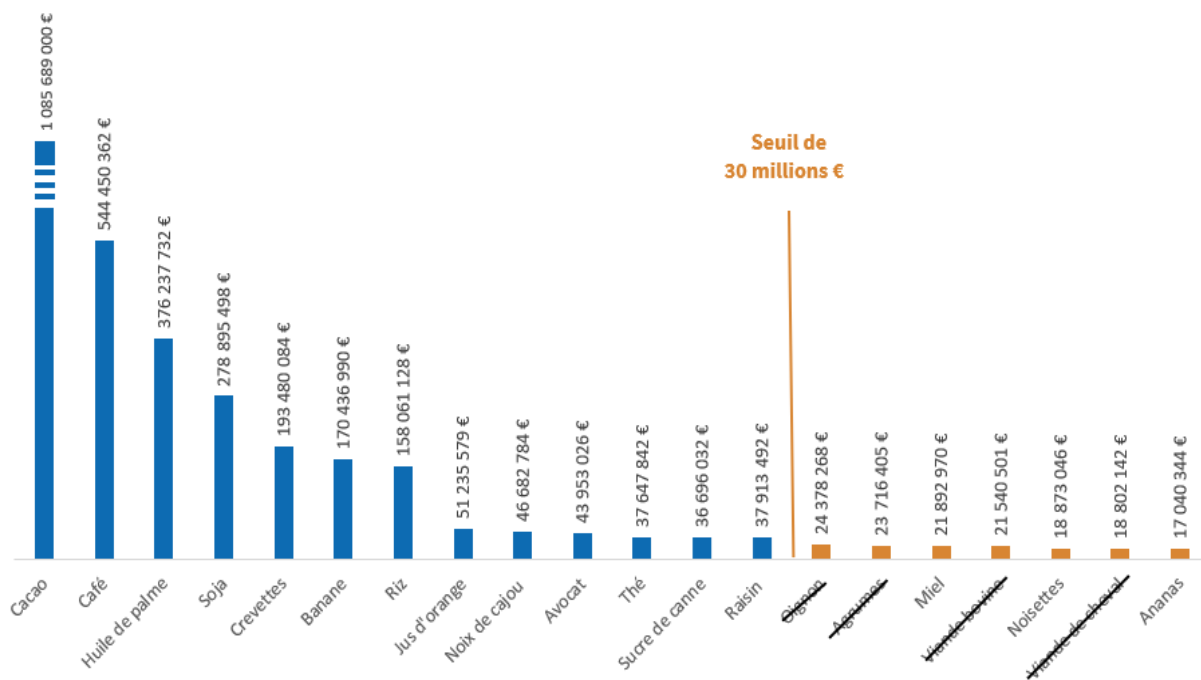
- les importations directes depuis les pays non OCDE vers la Belgique,
- et les importations indirectes depuis ces mêmes pays via les principaux pays de transit européens (essentiellement les Pays-Bas, la France et l'Allemagne)⁵.

Plutôt qu'un seuil de volume, il a ensuite été retenu **un seuil de 30 millions de valeur d'importation** sur l'année étudiée, afin de sélectionner les principales filières à inclure dans la suite de l'analyse (cet ensemble couvrant 90% des importations en provenance des pays hors OCDE). En complément, les filières noisette, ananas et miel ont été ajoutées même si leur valeur est légèrement inférieure à ce seuil, car elles proviennent majoritairement de pays hors OCDE (à la différence des filières oignons, agrumes, viande bovine et viande de cheval qui n'ont, de ce fait, pas été retenues).

⁴ La base de données sélectionnée est Comtrade : les raisons de la sélection de cette base de données ainsi que la méthodologie suivie sont explicitées dans le Rapport de recherche du projet.

⁵ A l'inverse, nous avons choisi la base de données Comtrade qui utilise la méthodologie de concept national, qui sous traite les données de quasi-transit ou de réexportation, c'est-à-dire les marchandises importées par des entreprises européennes à travers le port d'Anvers, sans aucune création de valeur en Belgique.

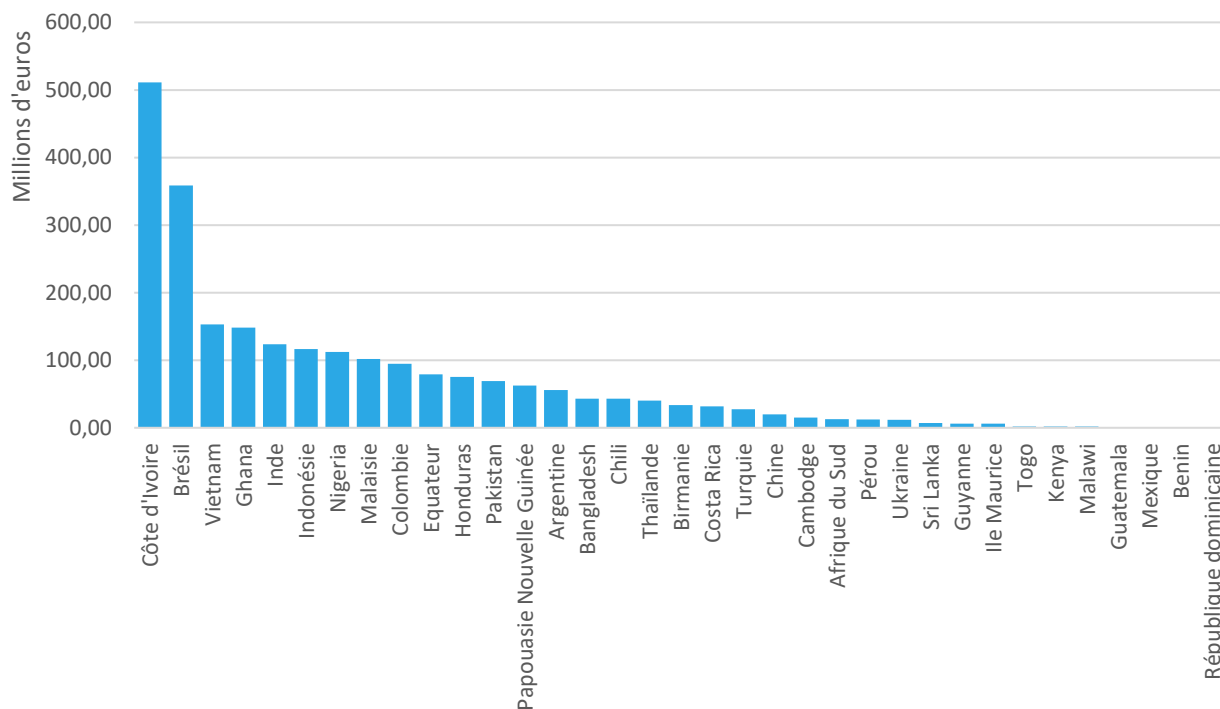
Figure 1 : Principales filières agroalimentaires d'importation depuis les pays hors OCDE, jusqu'en Belgique (2019)



Source : calculs BASIC avec les données de Comtrade (2019)

Sur les 16 filières, le projet a analysé les importations directes ou indirectes en provenance de 35 pays principaux hors OCDE (voir ci-dessous la liste par ordre décroissant de valeur totale importée).

Figure 2 : Principaux pays d'importation des 16 filières agroalimentaires internationales, en valeur (2019)



Source : Calculs BASIC avec les données de Comtrade (2019)

Au-delà, il est à noter qu'il n'a **pas été possible d'identifier les pays d'origine pour 20 catégories de produits transformés** (produits chocolatés, confiseries, mélanges de fruits et légumes, préparations de poissons), car ces derniers sont fabriqués à partir de mélanges d'ingrédients semi-finis impossibles à tracer dans les statistiques. Ensemble, ces produits représentent une valeur totale de 3 milliards d'euros en 2019.

De forts impacts sur la durabilité et des causes structurelles communes aux différentes filières

Afin d'analyser les impacts sociaux et environnementaux des 16 filières retenues, le BASIC a utilisé une boussole d'analyse de la durabilité de l'alimentation qui prend la forme d'un « donut » et qui s'inspire des travaux de l'économiste britannique Kate Raworth⁶.

Les capitaux environnementaux sont représentés en vert et constituent le « plafond » à ne pas dépasser pour préserver les écosystèmes et la vie sur terre⁷. Les capitaux sociaux, en bleu, représentent un « plancher » de justice sociale qui matérialise les limites socio-économiques qui découlent des droits humains et des besoins essentiels attachés à chaque personne (et chaque être vivant) pour assurer son épanouissement.

L'analyse des impacts des 16 filières sélectionnées précédemment est détaillée dans le rapport de recherche et s'est attachée à faire ressortir les causes profondes des impacts constatés sur la société et l'environnement, identifiées à partir d'une large revue bibliographique des travaux académiques et rapports institutionnels publiquement disponibles⁸.

À l'issue de l'analyse, deux grandes familles de filières se distinguent car elles partagent les mêmes causes des problèmes et des impacts très similaires :

- les filières avec une majorité d'agriculteurs familiaux,
- les filières avec une majorité de travailleurs en plantations.

Cas des filières avec une majorité d'agriculteurs familiaux

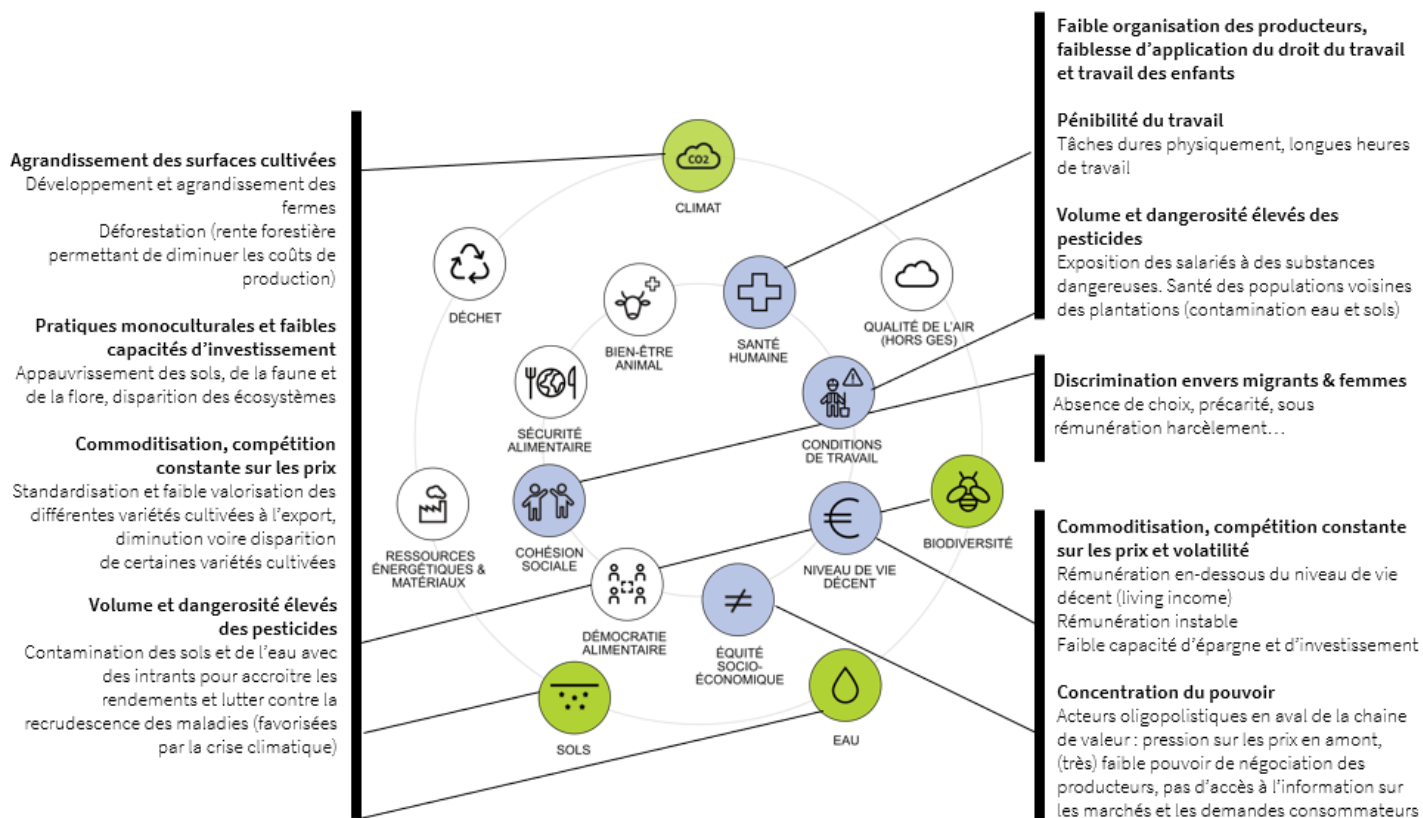
Les principaux produits d'importation en Belgique qui sont majoritairement cultivés par des agriculteurs familiaux, sur des parcelles de taille limitée, sont le cacao, le café, le riz, la noix de cajou, les noisettes et le miel. En complément, une part minoritaire mais substantielle de la production mondiale de jus d'orange, d'huile de palme, de thé, de sucre de canne, de bananes et de soja sont également produits par des agriculteurs familiaux qui servent souvent de variable d'ajustement pour les négociants et les transformateurs.

⁶ K. Raworth, Doughnut Economics. Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist, 2017

⁷ Rockström, Johan, Will Steffen, Kevin Noone, Åsa Persson, F. Stuart Chapin, Eric F. Lambin, Timothy M. Lenton, et al. « A Safe Operating Space for Humanity ». *Nature* 461, n° 7263 (2009): 472-75. <https://doi.org/10.1038/461472a>.
Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., Biggs, R., Carpenter, S. R., de Vries, W., de Wit, C. A., Folke, C., Gerten, D., Heinke, J., Mace, G. M., Persson, L. M., Ramanathan, V., Reyers, B. & Sörlin, S. *Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. Science, 2015*

⁸ L'ensemble des chemins d'impacts qui lient les impacts constatés dans la boussole aux causes profondes sont explicités et justifiés par une revue de littérature avec plus de 400 références académiques, dans un outil élaboré par le BASIC au lien suivant : <https://kumu.io/BASIC/grille-de-non-durabilite-de-lalimentation#untitled-map>.

Figure 3 : Boussole sur la durabilité dans les filières agro-alimentaires belges : cas des agriculteurs familiaux



Source : BASIC, 2022

Principaux impacts environnementaux

Sur les dernières décennies, la forte croissance de la demande des consommateurs pour ces différents produits a engendré une augmentation ininterrompue de la surface agricole nécessaire pour les cultiver à l'échelle mondiale. Cette extension des surfaces s'est combinée avec des exigences de standardisation toujours plus fortes édictées par les acteurs du commerce international qui pèsent sur la production agricole, limitent le nombre de variétés cultivées et mettent en concurrence la multitude d'agriculteurs qui les produisent, la grande majorité d'entre eux étant perçue comme interchangeable. Créant un contexte de pression constante sur les prix et de forte volatilité de ces matières premières, les producteurs sont poussés à trouver des solutions pour réduire leurs coûts de production et maximiser leurs rendements.

Pour certains produits, la réduction des coûts se fait en prenant sur la forêt pour bénéficier de la richesse des sols récemment déforestés (comme c'est par exemple le cas pour le cacao, l'huile de palme, le soja ou le café), entraînant d'importantes pertes d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales qui y vivent. De manière plus globale, les pratiques monoculturelles et l'usage d'intrants chimiques ont tendance à se généraliser pour la plupart de ces productions, engendrant un cercle vicieux d'appauvrissement des sols et de dégradation de la biodiversité. Elles sont aussi pour certaines d'entre elles gourmandes en eau (notamment pour le riz, la canne à sucre et le soja) et génératrices d'effluents (en particulier pour l'huile de palme, le café) qui causent une pression importante sur la ressource en eau dans les pays de production.

Principaux impacts socioéconomiques

Le travail des agriculteurs familiaux sur les différents produits étudiés se caractérise généralement par une forte pénibilité (tâches dures physiquement, longues heures de travail) et une exposition à des pesticides dangereux utilisés pour augmenter les rendements et protéger les plants, dont plusieurs sont interdits en Europe (notamment pour l'huile de palme, le soja, la banane, le thé et la canne à sucre). Ces substances

toxiques détériorent en premier lieu la santé des agriculteurs, mais aussi celle des salariés saisonniers et plus largement des populations voisines habitant à proximité des exploitations. Ces problèmes sont amplifiés pour les migrants et les femmes qui sont souvent discriminés : à cause de leur genre ou de leurs origines, ils sont cantonnés aux tâches les plus dures, structurellement moins rémunérées et ont des difficultés accrues pour accéder à la propriété foncière et aux mécanismes de financement. La situation des migrants illégaux dans un pays peut conduire à de graves abus (cas des migrants syriens en Turquie dans le secteur de la noisette) et des conflits sociaux parfois violents peuvent surgir régulièrement, sur fonds de pauvreté et de tensions ethniques (cas des migrants maliens et burkinabés pour le cacao en Côte d'Ivoire).

En termes économiques, les agriculteurs familiaux des différents produits étudiés sont pour la plupart des « price takers » avec une (très) faible capacité de négociation vis-à-vis du nombre réduit d'acteurs qui achètent leurs produits, d'autant qu'ils sont peu souvent organisés de manière collective (que ce soit sous forme de coopératives, d'associations...). Leurs prix de vente sont généralement trop bas pour leur permettre d'atteindre un revenu décent (living income). Combinés à une forte volatilité des prix (y compris pour les produits cotés en bourse comme le café, le cacao), leurs revenus sont trop faibles et instables pour permettre aux producteurs de couvrir leurs coûts de production et d'investir dans l'entretien et/ou la modernisation de leur exploitation. Ces revenus trop bas et fluctuants expliquent aussi en grande partie le recours au travail des enfants (café, cacao, riz, noix de cajou et noisettes), voire au travail forcé (café, cacao). Dans certains cas, l'insécurité financière des producteurs peut se doubler d'un problème supplémentaire d'insécurité alimentaire quand les productions destinées à l'exportation (« cash crop ») sont favorisées, au détriment d'une agriculture vivrière.

Cas des filières avec une majorité de plantations

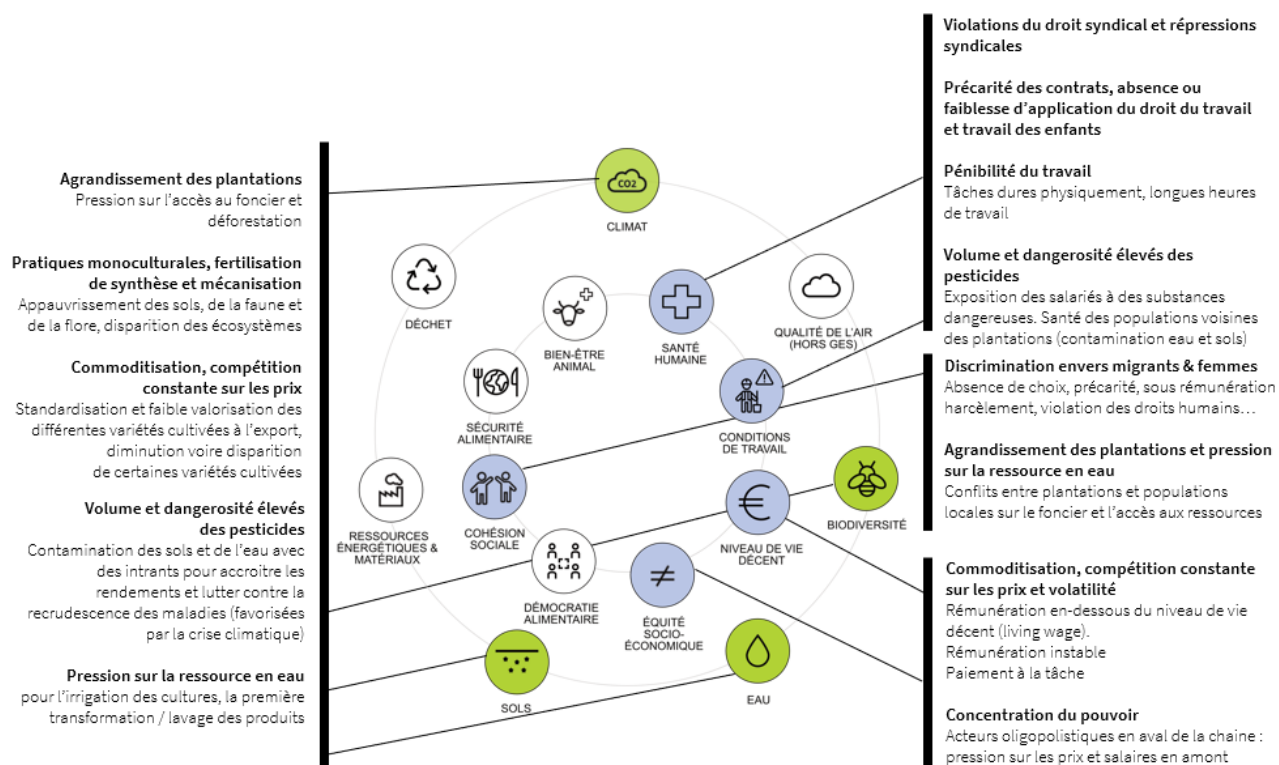
Les causes profondes des impacts socio-environnementaux documentées précédemment dans le cas des agriculteurs familiaux se retrouvent de manière très similaire dans le cas des filières où prédominent des plantations. Elles sont amplifiées du fait de modèles de production agricole à (beaucoup) plus grande échelle et en raison de la plus grande asymétrie de pouvoir entre les propriétaires fonciers et les travailleurs qu'ils emploient. Les principaux produits concernés dans le cadre de la présente étude sont la banane, l'ananas, le raisin (frais), l'avocat, le jus d'orange, le thé, la canne à sucre, l'huile de palme, le soja, et dans une moindre mesure le café et la noix de cajou (les plantations étant minoritaires pour ces 2 derniers produits).

Principaux impacts environnementaux

Comme dans le cas des produits cultivés par les agriculteurs familiaux c'est la demande toujours plus forte des consommateurs à l'échelle internationale qui a accéléré le développement d'une production agricole en monoculture à grande échelle qui génère un appauvrissement des sols, des écosystèmes et de la richesse cultivée. L'extension des surfaces de culture associées est également la cause de déforestation directe et indirecte, en particulier dans le cas de l'huile de palme, du soja et de la canne à sucre.

Pour répondre aux exigences du commerce international, les plantations choisissent souvent d'exploiter une variété quasi exclusive et (très) standardisée, en particulier pour la banane, l'ananas, l'avocat, l'huile de palme, le soja, le thé et l'orange. Cela nourrit la substituabilité de ces producteurs, leur mise en concurrence constante, la pression incessante sur les prix et la volatilité des cours. Cette pression économique pousse à son tour les plantations à chercher des rendements toujours plus élevés, et nourrit leur enfermement dans des pratiques monoculturelles. Le petit nombre de variétés cultivées pour l'export renforce leur vulnérabilité aux maladies et ravageurs qui sont par ailleurs favorisés par le changement climatique, ce qui engendre une forte utilisation d'intrants chimiques qui contaminent les sols et l'eau, en partie des substances interdites en Europe qui sont à l'origine d'effets délétères voire létaux sur les écosystèmes.

Figure 4 : Boussole sur la durabilité dans les filières agroalimentaires belges : cas des plantations



Source : BASIC, 2022

Problème supplémentaire, l'irrigation continue à grande échelle développée par une partie de ces plantations (notamment dans les cas du raisin, de la canne à sucre et de l'avocat) et l'eau utilisée dans les stations de lavage des fruits (dans le cas de la banane) créent une forte pression sur la ressource en eau, en concurrence directe avec les besoins des populations et des écosystèmes locaux qui en dépendent.

Principaux impacts socioéconomiques

Que les plantations soient détenues par des propriétaires indépendants ou qu'elles soient verticalement intégrées au sein des grandes entreprises mondiales, les institutions internationales y constatent d'importantes et fréquentes violations du droit du travail et du droit syndical, doublées d'une forte précarité des statuts et des contrats, amplifiées dans les cas où le recours à la main d'œuvre est externalisé auprès d'agences de travail d'intérim (notamment dans les cas du raisin et de la canne à sucre). Certaines plantations font également parfois recours au travail des enfants (cas de l'huile de palme, bananes, thé) voire au travail forcé (huile de palme, sucre de canne, thé). À la racine de ces problèmes, la pression constante sur les prix exercée par le marché mondial est répercutée par les propriétaires des plantations sur leurs employés qui touchent majoritairement une rémunération inférieure au salaire décent (living wage), d'autant qu'ils sont fréquemment rémunérés à la tâche (c'est-à-dire en fonction du volume de fruits récoltés) et que leur faible niveau d'organisation et de syndicalisation les met le plus souvent dans une position très faible de négociation vis-à-vis de leur employeur.

Les salariés des plantations réalisent un travail pénible : tâches dures physiquement, longues heures de travail, pression sur la récolte en flux tendu (« just in time »). En plus de ces conditions de travail éprouvantes, les salariés sont fortement exposés à des pesticides dangereux qu'ils manipulent, voire qui sont épandus par avion sur les parcelles lors du travail (par exemple dans les bananerais). Ces substances, qui sont utilisées pour augmenter les rendements et protéger les plants, ont d'importantes conséquences négatives à court et long terme sur la santé des salariés, mais aussi sur celle des populations voisines, d'autant qu'une partie d'entre elles est interdite en Europe du fait de leur toxicité (huile de palme, soja, banane, thé et canne à sucre).

Au-delà de ces éléments, le rapport de recherche contient une fiche décrivant les impacts sociaux et environnementaux très spécifiques de la filière de la crevette, issue de l'aquaculture et de la pêche. Quant au miel, elle est très dépendante de la biodiversité et engendre de (très) faibles impacts socio-environnementaux en comparaison des autres filières étudiées.

Des impacts très peu quantifiés, surtout dans le domaine social

Nos recherches sur les 16 filières sélectionnées ont révélé la difficulté de trouver des indicateurs chiffrés permettant de comparer les filières pour les prioriser.

Le manque de données est apparu particulièrement prononcé dans le domaine social. Seuls 2 éléments sur les 8 composantes de la boussole de durabilité du BASIC ont pu être documentés par des indicateurs chiffrés qui sont transversaux aux différentes filières :

- **Le travail des enfants et le travail forcé**, en s'appuyant sur la liste américaine des produits issus du travail des enfants et du travail forcé publiée en 2022⁹ qui fait état de risques significatifs pour les filières cacao, café, huile de palme, thé, sucre de canne, riz, crevette et soja¹⁰ ;
- **L'estimation du différentiel entre rémunération effective des agriculteurs ou travailleurs et le revenu décent/salaire décent** qu'ils devraient recevoir, en prenant appui sur les travaux croissants qui suivent la méthodologie de référence « Anker »¹¹ et qui sont financés par l'aide publique internationale.

Concernant les impacts environnementaux, **des indicateurs ont été trouvés sur une majorité de thématiques de la boussole du BASIC :**

- **le climat**, en s'appuyant sur les émissions de gaz à effet de serre publiées dans la base de référence « Agribalyse » de l'Agence Française pour la Transition Écologique (Ademe) qui consolide les principaux résultats des analyses de cycle de vie disponibles à date sur les produits alimentaires¹² ;
- **l'érosion de la biodiversité**, mesurée par l'entremise de la déforestation moyenne annuelle, directe et indirecte, qui a été publiée en 2019 par Pendril *et al.* dans la revue *Environmental Research Letters*¹³ ;
- **la consommation d'eau et la pollution de l'eau** qui sont mesurés via le concept d'empreinte en eau (bleue et grise) développé par A. Hoekstra et al. et dont les résultats ont notamment été diffusés par l'UNESCO (Institute for Water Education)¹⁴.

Les principaux résultats de cette récolte d'indicateurs chiffrés, d'abord au niveau mondial puis pour les 4 principaux pays d'origine liés aux importations belges, sont détaillés dans la page suivante. Il est à noter que les impacts décrits ici concernent la production et les premières étapes de transformation dans les pays d'origine. En revanche, nous n'avons pas été en mesure de documenter quantitativement les impacts sur le reste de la chaîne de valeur (transport, transformation, emballage...). L'estimation chiffrée de ces impacts de nos modes de consommation tout au long de la chaîne de valeur, du producteur au consommateur, apparaît donc comme un enjeu de recherche publique au niveau européen. Plus généralement, il s'agit de combler progressivement le manque de données quantitatives permettant de caractériser la gravité des impacts sociaux et environnementaux des filières agroalimentaires étudiées afin de permettre aux décideurs de construire des politiques publiques pertinentes et d'évaluer leur impact dans le temps.

⁹ L'obligation légale américaine de dresser cette liste des filières et des pays à risque est disponible au lien suivant, avec les informations les plus récentes de 2022 : https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child_labor_reports/tda2021/2022-TVPRA-List-of-Goods-v3.pdf

¹⁰ Voir également les analyses d'impacts pour chacune de ces filières dans BASIC, FTAO, Université d'Anvers, The sustainability of agri-food imported in Belgium. How can Belgian authorities pave the way towards more sustainable global agrifood supply chains, 2023.

¹¹ Cet indicateur est plus amplement décrit dans le rapport de recherche. Une grande part des études utilisées pour construire cet indicateur sont notamment compilées par la Global Living Wage Coalition : <https://www.isealalliance.org/about-iseal/our-work/global-living-wage-coalition>.

¹² <https://agribalyse.ademe.fr>

¹³ Florence Pendrill et al. Deforestation risk embodied in production and consumption of agricultural and forestry commodities 2005-2017, 2019

¹⁴ Hoekstra, A.Y. et al. The water footprint assessment manual: Setting the global standard, Earthscan, London, UK, 2011.

Tableau 1 : Indicateurs sociaux et environnementaux chiffrés sur les impacts des 16 filières sélectionnées de produits importés en Belgique

Impact	Environnemental						Socio-Economique						
	Climat		Biodiversité		Ressource en eau		Ressource en eau		Conditions de travail		Conditions de travail	Niveau de vie décent	
Problématique	Emissions GES		Déforestation		Eau grise		Eau bleue		Travail des enfants		Travail forcé		Living Income/Wage
Indicateur													
Définition	Correspond à la modification du climat, affectant l'écosystème global. L'indicateur fait référence à l'augmentation de la température globale due aux émissions des gaz à effet de serre lié à l'analyse de cycle de vie (ACV) du produit.		Nombre d'hectares de déforestation directe et indirecte engendrée chaque année par chaque commodité agricole entre 2005 et 2017		Volume d'eau douce nécessaire pour diluer à un niveau acceptable la pollution générée par les rejets des différents processus de production		Volume d'eau en surface et souterraine consommé (évaporé) résultant de la production d'un produit.		Travail des enfants (selon l'OIT) : l'enfant a entre 7-11 ans et économiquement actif; entre 12-14 et travaillant plus de 14h/semaine; entre 14-17 ans impliqués dans les "pires formes de travail" (esclavage, prostitution, pornographie, trafic de drogues, conditions		Tout travail effectué par une personne sous menace d'une pénalité pour laquelle la personne ne travaille pas volontairement.		La rémunération standard reçue pour un travail hebdomadaire permettant un niveau de vie décent pour cette personne et sa famille.
Source	Agribusiness		Pendrill et al. (2020).		Water Footprint - LINESCC Institute for Water Education		Water Footprint - LINESCC Institute for Water Education		US Department of Labor		US Department of Labor		Global Living Wage Coalition BASIS studies
Unité de mesure	kg CO2 eq/kg de produit	Résultat importations belges totales	ha / an	Résultat importations belges totales	m3 / tonne	Résultat importations belges totales	m3 / tonne	Résultat importations belges totales	Nombre de pays concernés par le travail des enfants	Résultat importation belges totales	Nombre de pays concernés par le travail	Résultat importations belges totales	Ratio entre revenus/salaire actuel et revenus/salaire décent
Cacao	17,11	3 986 539 165 666	732 498	280 297	179	41 721 740 480	4	932 329 396	7	3	2	2	53%
Café	9,4	1 139 498 051 501	503 321	230 284	532	64 490 740 787	116	14 061 890 848	17	3	2	1	49%
Huile de Palme	5,59	2 690 977 153 192	5 479 420	5 290 759	40	19 255 650 470	0	0	3	2	2	2	81%
Soja	3,89	3 152 389 958 912	5 012 100	3 790 996	37	29 984 171 846	70	56 726 811 600	NA	NA	NA	NA	43%
Crevettes	7,06	161 781 727 056	NA	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	2	0	80%
Bananes	1,87	225 822 243 289	198 185	18 053	33	3 985 098 411	97	11 713 774 117	5	1	0	0	89%
Riz	2,16	587 739 585 765	2 867 565	244 156	187	50 883 010 434	341	92 786 666 086	12	1	3	0	49%
Jus d'Orange	0,9	64 167 208 225	69 243	21 600	90	6 416 720 823	199	14 188 082 708	NA	NA	NA	NA	56%
Noix de Cajou	8,45	41 109 712 239	334 906	61 663	444	2 160 084 288	921	4 480 715 381	3	2	0	0	NA
Avocat	2,75	39 577 790 296	40 616	9 185	849	12 218 743 259	283	4 072 914 420	NA	NA	NA	NA	91%
Thé	0,05	282 079 627	39 301	11 168	726	4 095 796 178	898	5 066 150 094	6	2	1	1	44%
Sucre de Canne	1,15	126 337 801 743	470 103	189 952	104	11 425 331 636	455	49 985 825 907	19	4	5	1	36%
Raisin	0,63	11 232 777 152	13 020	1 553	87	1 551 193 035	97	1 729 491 085	2	0	0	0	53%
Miel	1,15	13 774 594 200	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Ananas	1,15	12 250 724 515	59 354	15 919	31	330 236 922	9	95 875 235	1	1	0	0	74%
Noisettes	4,51	10 943 591 463	1 443	1 275	354	2 644 903 480	1090	858 987 002	1	1	0	0	51%

Source 1 : Calculs BASIC sur la base des sources citées, en lien avec les principaux pays d'importation en Belgique dans Comtrade (2019)

Le score de risque de durabilité des chaînes sélectionnées

Sur la base des analyses précédentes, nous avons élaboré un score de durabilité pour chacune des 16 principales filières de produits agroalimentaires importés en Belgique en nous appuyant en premier lieu sur l'analyse des impacts sociaux et environnementaux, puis sur les indicateurs chiffrés dont les résultats clés ont été décrits précédemment. Les filières ont été notées selon les principes suivants :

- **un gradient à 3 niveaux** (du moins négatif 1 au plus négatif 3) a été mis au point pour mesurer la gravité des impacts sur 8 thématiques de la boussole du BASIC (les informations recueillies sur la qualité de l'air, la gestion des déchets et la démocratie alimentaire étant insuffisantes pour être intégrées);
- **la notation de chaque filière selon ce gradient** a été réalisée sur la base des résultats de l'analyse qualitative illustrée via la boussole du BASIC, complétée par les indicateurs chiffrés communs aux filières, quand ces derniers étaient disponibles (voir tableau ci-dessous).

L'utilisation combinée de l'analyse qualitative et quantitative a, ainsi, permis de combler les lacunes identifiées pendant la récolte des indicateurs chiffrés, en particulier pour les questions sociales. Le score de risque de durabilité obtenu ne concerne que les principaux pays d'origine pour chaque filière étudiée (à noter que le total de points peut varier d'une filière à une autre en fonction des thématiques qui les concernent).

Tableau 2 : Méthodologie de notation des impacts sociaux et environnementaux des filières

Notation	1	2	3
Climat	Émissions > 0	Émissions > 0,1 Md t	Émissions > 1 Md t
Biodiversité	Exposition des espèces aux substances dangereuses	Exposition des espèces ET destruction des habitats	Exposition des espèces ET destruction des habitats ET déforestation > 1 Mn Ha
Eau	Surconsommation OU contamination	Surconsommation ET contamination	Surconsommation et contamination ET empreinte eau > 40 Md m3
Sols	Pollution OU appauvrissement des sols	Pollution ET appauvrissement des sols	
Santé	Atteintes santé travailleurs	Atteintes santé travailleurs ET des populations locales	Atteintes santé travailleurs ET des populations locales ET nombre décès significatif
Droit du travail	Pénibilité OU travail enfants/forcé OU répression	Pénibilité ET travail enfants/forcé OU répression	Pénibilité ET travail enfants/forcé ET répression
Revenus décents	Revenus entre 75% et 100% du living wage / living income	Revenus entre 50% et 75% du living wage/living income	Revenus inférieurs à 50% du living wage/living income
Cohésion sociale	Tensions entre groupes d'acteurs	Conflits entre groupes d'acteurs	Esclavage moderne

Source : L'ensemble de la méthodologie est expliqué dans BASIC, FTAO, Université d'Anvers, *The sustainability of agri-food imported in Belgium. How can Belgian authorities pave the way towards more sustainable global agrifood supply chains*, 2023.

Au final, 10 filières agroalimentaires d'importation se dégagent, enregistrant un score d'impacts supérieur ou égal à 15 (voir tableau page suivante). La description des différents impacts qui sous-tend la notation se trouve dans le rapport de recherche, qui contient pour chacune des 16 filières :

- Une fiche décrivant les principaux impacts sociaux et environnementaux, ainsi que leurs causes profondes, en relation avec les principaux pays d'importations en Belgique ;
- Les indicateurs chiffrés agrégés pour chacune des filières (pour les principales origines liées à la Belgique).

Tableau 3: Score de risque de durabilité des 16 filières agroalimentaires internationales importées en Belgique

Filière	Climat	Qualité de l'air	Biodiversité	Eau	Sols	Ressources éner. / mat.	Déchets	Santé	Droit travail	Revenus décents	Equité	Démocratie alimentaire	Cohésion sociale	Sécurité alimentaire	Bien-être animal	SCORE	TOTAL
Café	3		2	3	2	1		2	3	3	2		2	1	N/A	24	/ 26
Soja	3		3	3	2	1		1	2	3	2		2	1	N/A	23	/ 26
Sucre de Canne	2		2	3	2	1		1	3	3	2		1	1	N/A	21	/ 26
Huile de Palme	3		3	2	2	N/D		2	3	1	2		1	1	N/A	20	/ 25
Crevettes	2		2	2	N/D	N/D		3	3	1	2		3	1	1	20	/ 24
Thé	1		1	1	2	1		2	3	3	2		3	N/D	N/A	19	/ 25
Cacao	3		2	3	1	N/D		1	2	2	2		2	1	N/A	19	/ 24
Riz	2		2	3	2	N/D		2	1	3	2		1	N/D	N/A	18	/ 25
Jus d'Orange	1		1	2	2	1		2	2	2	2		1	N/D	N/A	16	/ 25
Raisin	1		1	1	2	1		1	2	2	2		2	1	N/A	16	/ 26
Bananes	2		1	2	2	N/D		2	2	1	2		1	N/D	N/A	15	/ 24
Ananas	1		1	1	2	N/D		1	2	2	2		1	N/D	N/A	13	/ 24
Avocat	1		1	1	N/D	N/D		1	2	1	2		1	N/D	N/A	10	/ 22
Noisettes	N/D		N/D	1	N/D	N/D		1	2	2	2		1	N/D	N/A	9	/ 16
Noix de Cajou	1		N/D	1	N/D	N/D		1	1	1	2		1	N/D	N/A	8	/ 19
Miel																0	/ 0

Les leviers pour réduire l’empreinte de l’alimentation belge importée

Dans la troisième phase de la mission, un recensement des initiatives législatives et volontaires pertinentes a été mené, afin de fournir des pistes d’orientation aux autorités belges pour une transition durable des filières agricoles et alimentaires.

Quelles leçons tirer après 20 ans d’initiatives multipartites des filières agroalimentaires internationales ?

Ces dernières années ont assisté à une prolifération d’initiatives volontaires adoptant une "approche par chaîne" ou par problématique de la gouvernance alimentaire, la plupart du temps répondant à la pression croissante exercée par les consommateurs et les organisations de la société civile. Au nom du dialogue et de la collaboration, ces formes hybrides de gouvernance se caractérisent principalement par le caractère volontaire de la participation, l’absence ou la nature non contraignante de leurs mécanismes d’exécution, et l’accent mis sur l’incitation des pratiques positives et comportements vertueux, plutôt que sur la sanction du non-respect des engagements pris.

Dans le cadre du présent projet une douzaine d’initiatives multipartites a été analysée, afin d’évaluer leurs impact, limites et possibilités d’amélioration. L’ensemble de la méthodologie et la description des initiatives analysées se trouvent dans le rapport de recherche. Le processus d’évaluation s’est structuré autour d’une série d’entretiens *ad hoc* avec des experts des filières concernées et membres de ces initiatives multipartites, à laquelle s’est ajoutée une revue de la littérature académique et non académique existante, ainsi que l’étude des standards des initiatives, permettant d’obtenir des données complémentaires sur l’efficacité des instruments et leur capacité de transformation.

Les initiatives volontaires ne sont pas toutes identiques. Dans certains cas, les MSI voient le jour grâce à l’intervention de l’autorité publique, qui conserve plus ou moins d’influence sur les processus de l’initiative. Dans d’autres circonstances, les initiatives sont conçues comme des plateformes mondiales de coordination entre les parties prenantes, alors que dans d’autres cas, l’initiative multipartite est également associée à un label ou à une certification qui reflète l’adoption des critères et des normes discutés en son sein. Certaines initiatives peuvent également émettre des normes et des certifications (par exemple RSPO, Bonsucro), d’autres peuvent convenir de l’adoption de normes privées existantes (par exemple Beyond Chocolate) et d’autres encore peuvent se concentrer uniquement sur l’initiative et la coordination (par exemple World Banana Forum). A la lumière de la littérature existante sur les initiatives multipartites, nous avons également considéré les initiatives privées qui ne fonctionnent pas comme des plateformes multi-acteurs mais qui impliquent des acteurs de différents secteurs dans la définition d’une norme et promeuvent ensuite son application tout au long de la chaîne comme une forme de gouvernance privée (par exemple Rainforest Alliance et Fairtrade International).

Étant donné l’importance que la filière du chocolat a joué dans la décision de lancer l’initiative "Beyond Food", la phase initiale de notre recherche s’est concentrée sur les initiatives volontaires existantes dans ce domaine. Dans ce contexte, une analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) des Initiatives pour du cacao durable (« ISCOs », pour *Initiatives for Sustainable Cocoa*), qui figurent parmi les formes les plus abouties d’espaces multi-acteurs, a été menée sur la base des retours d’expériences des acteurs intervenant dans les initiatives belge, française et allemande. Ce résultat en demi-teinte souligne certains des principaux points forts de ce type de plateforme de dialogue dans l’espace pré-compétitif, mais également les limites d’une capacité d’action à grande échelle en l’absence d’une appropriation transversale des objectifs de durabilité au sein des entreprises, ou en l’absence d’un environnement règlementaire et politique favorable.

Tableau 4 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des initiatives pour le cacao durable

FORCE	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plateforme unique dans l'espace pré-compétitif pour engager un dialogue constructif et transparent et rechercher un consensus au-delà des divergences ➤ Compréhension commune des principaux problèmes de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement ➤ Plancher commun d'engagements tout en laissant la porte ouverte à des engagements individuels plus élevés. ➤ Favoriser la confiance, l'échange de connaissances, l'apprentissage par les pairs et soutenir les membres dans la réalisation de leurs engagements. ➤ Représentation de la diversité des acteurs au sein d'une même chaîne d'approvisionnement ➤ Schémas de financement pour des projets pilotes, utiles pour acquérir une meilleure ou une nouvelle compréhension des défis structurels et/ou émergents dans les pays producteurs, tester des modèles à fort impact ➤ Structure de cofinancement permet aux partenaires de mettre en œuvre des projets plus innovants et plus risqués. ➤ Aide à réaliser des économies en matière d'analyse et d'apprentissage, ce qui permet d'orienter les ressources vers les investissements d'origine plutôt que vers des mesures redondantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption et mise en œuvre des engagements hétérogènes ➤ Couverture partielle du marché - inhibe l'action ("first mover disadvantage") ➤ Absence d'impact à grande échelle ➤ Absence de responsabilité individuelle ➤ Dimension économique négligée ➤ Manque d'efficacité en l'absence d'un environnement réglementaire et politique favorable ➤ Les dynamiques de pouvoir, la manière dont la valeur et les marges sont distribuées sont insuffisamment pris en compte. ➤ Absence des pays producteurs, et représentants des producteurs ➤ La collecte et l'agrégation des données non transparente. ➤ Relation restreinte entre donateur et bénéficiaire avec les gouvernements - absence de vision commune à long terme. ➤ Manque d'appropriation transversale des objectifs par les entreprises ➤ Absence de critères d'entrée/adhésion permettant d'évaluer la bonne volonté pour conduire un changement efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Levier collectif pour une action complémentaire des législations UE à venir (ex CSDDD, Déforestation) ➤ Possibilité d'apporter au débat une approche spécifique à un secteur et ses défis - contribution utile à la mise en œuvre de la future réglementation européenne. ➤ Possibilité de renforcer l'implication de la société civile locale qui peut remettre en question les résultats des entreprises en matière de durabilité ➤ Favoriser un changement dans les dynamiques de marché ➤ Fournir le cadre approprié pour discuter et déterminer les caractéristiques clés qui permettraient aux membres d'intégrer le revenu de subsistance dans leurs pratiques commerciales, sans entraîner de désavantage concurrentiel. ➤ Stimuler un effort collectif vers le haut grâce au leadership des entreprises les plus ambitieuses ➤ Atouts stratégiques découlant de la participation de parties prenantes actives dans différentes chaînes de valeur – au-delà de la concentration traditionnelle sur les chaînes de valeur individuelle. ➤ Possibilité d'utiliser les leçons apprises des ISCOs pour amorcer un changement efficace dans d'autres secteurs. ➤ Renforcement des systèmes de coordination sectoriels et inter-ISCOs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisés comme substituts à la nécessité de cadres réglementaires solides ➤ Perception du risque lié au respect du droit de la concurrence ➤ Approche en silo des objectifs environnementaux et sociaux ➤ Différents niveaux d'ambition et d'engagement qui peuvent encourager l'alignement sur le plus petit dénominateur commun ➤ Différents cadres et méthodologies de calcul et de rapport ➤ L'absence de système de responsabilisation peut conduire à du "greenwashing/ fairwashing" et à la poursuite du statu quo ➤ Entreprises menant des projets pilotes ambitieux dans le cadre des ISCOs continuent en parallèle à acheter la plus grande partie de leur volume à un prix qui ne permet ni d'assurer un revenu de subsistance aux producteurs ni à ces derniers d'investir dans des moyens de production plus durables ➤ Volatilité du soutien politique national - absence de vision et d'engagement à long terme.

Bien que la plupart des initiatives aient pour but de coordonner les différents maillons d'une chaîne de valeur agroalimentaire internationale et sa grande diversité d'acteurs (organisations de la société civile, négociants, fabricants, marques et distribution¹⁵), l'on note l'absence de représentants de producteurs ou pays de production dans la majorité de ces plateformes. De même, certains sujets ne semblent pas suffisamment pris en compte à ce jour, ni au sein des ISCOs ni dans les autres espaces multi-acteurs analysés, telle que la redistribution des ressources et de la valeur vers le maillon de production, qui constitue pourtant une des clés de voûte de la résolution de multiples défis de durabilité (comme le travail des enfants, la déforestation, etc). Les initiatives multipartites de gouvernance dans les filières agroalimentaires internationales font souvent fi du pouvoir de marché, du pouvoir de négociation et des inégalités existantes au sein des chaînes de valeur.

Dans le cadre de notre analyse, une grille de notation a été mise en place afin de mettre en évidence la capacité potentielle de différentes initiatives multipartites d'influencer les causes profondes des impacts sociaux et environnementaux dans les filières - si toutes ses exigences et procédures étaient respectées au plus haut niveau de conformité. A ce titre, le rapport considère tant l'impact potentiel que l'impact réel de chaque initiative. Le score oscille de 0 à 3, indiquant que l'instrument ne prend pas en compte la problématique (0) ou bien qu'au contraire, l'instrument est capable de générer un impact significatif sur la cause profonde, de telle sorte qu'aucune intervention législative n'est nécessaire (3). Il ressort des analyses qu'aucune des initiatives multipartites n'a la capacité d'avoir un impact suffisant à elle, seule. Les initiatives multipartites nécessitent la mise en œuvre *ex ante* de mesures publiques qui introduisent des exigences obligatoires en matière de durabilité et des sanctions adéquates en cas de non-respect.

¹⁵ Dans certains rares cas, les institutions financières ont également été impliquées (Beyond Chocolate en Belgique et World Banana Foundation).

Tableau 5 : Capacité d'agir des initiatives multipartites sur les causes profondes des impacts socio-environnementaux des 16 filières sélectionnées

Initiative volontaire	Expansion surfaces (déforest.)	Modèles mono-culture	Fertilisation de synthèse	Mécanisation	Pesticides dangereux	Consommation d'eau	Capacités invest. petits producteurs	Violation droit du travail	Emploi précaire - Pénibilité travail	Santé sécurité au travail	Discrimination	Commoditisation / Prix bas	Volatilité des prix	Concentration du pouvoir
Beyond Chocolate *	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	0
World Banana Forum	0	1	1	1	2	2	2	1	2	1	2	2	2	0
World Cocoa Foundation	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Ethical Tea Partnership	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0

Fairtrade International	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	0
Rainforest Alliance	2	0	2	0	2	2	1	2	2	2	2	1	1	0
ASC shrimp	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0
Bonsucro	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0
MSC & Chain of Custody	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0
RSPO	2	0	1	0	1	2	2	1	1	1	2	0	0	0
RTRS	2	1	1	0	2	1	0	2	2	2	2	0	0	0

Initiatives volontaires	0	Pas de référence(s) spécifique(s)
	1	Référence à la question est faite dans le texte, mais aucun objectif spécifique n'est introduit
	2	Le problème est discuté et des objectifs spécifiques sont identifiés
	3	Des objectifs spécifiques répondant à l'enjeu sont déterminés et l'impact positif vérifiable est tel qu'une intervention réglementaire n'est pas nécessaire

* En ce sens, les auteurs reconnaissent que l'initiative Beyond Chocolate lancée par le gouvernement Belge contient un engagement d'ici 2025 pour tous les acteurs membres de l'initiative à utiliser ou commercialiser exclusivement du cacao qui respecte les standards de certification ou du cacao obtenu dans le cadre de programmes durabilité des entreprises, que la déforestation associée avec la production de cacao doit être éliminée d'ici 2030 et que pour la même date tous les producteurs associés doivent gagner au moins un living income. C'est donc bien le potentiel le plus élevé de Beyond Chocolate qui a été retenu dans la notation ci-dessus avec l'adoption des standards les plus élevés parmi les certifications existantes et le respect des objectifs. Conscients que les parties prenantes peuvent décider d'adopter les standards moins contraignants, sans aucune responsabilité juridique de ne pas le faire, le potentiel de Beyond Chocolate peut être fortement réduit en l'absence d'un rôle moteur et contraignant des autorités publiques.

Les standards mis en place par les initiatives multipartites listées ci-dessus couvrent la majeure partie des causes profondes des impacts sociaux et environnementaux identifiées par le projet (voir Tableau 5). En revanche, les causes qui relèvent du développement de la production en monoculture, de la mécanisation, de la concentration de pouvoir, de la commoditisation ou encore de la volatilité des prix ne sont presque pas traitées par les initiatives multipartites.

Au-delà du spectre d'acteurs et de sujets couverts, l'enjeu de ce rapport est également d'évaluer la force d'entraînement des initiatives multipartites pour les chaînes de valeur de niche et celles conventionnelles, au sein d'une filière. Les initiatives volontaires impliquent souvent qu'une (grande) partie du marché n'est pas couverte. En 2021, Beyond Chocolate a réuni des marques et des acteurs de la distribution qui couvraient environ 57 % du marché en termes de volumes. Les proportions de marché couvertes varient beaucoup : par exemple, l'Aquaculture Stewardship Council concerne actuellement 2,8% du marché mondial des crevettes d'élevage, tandis que la Roundtable on Sustainable Palm Oil certifie actuellement environ 20% de l'huile de palme produite dans le monde. Si cette proportion implique un effet d'entraînement différent sur le reste de la filière, une niche peut également être interprétée comme une zone de convergence et de dialogue entre les initiatives du secteur privé et les autorités publiques. Des initiatives provenant de la puissance publique, comme l'obligation de passer des marchés publics pour des aliments certifiés (par exemple en agriculture biologique ou équitable), contribueraient à stimuler la part de marché créée par une initiative multipartite spécifique et donc à favoriser une transition plus structurelle du reste du secteur.

Les effets des initiatives de certification peuvent quant à eux être même contre-productifs pour les producteurs en imposant à ce maillon seulement les coûts de la durabilité et les coûts de la certification, dans un contexte de compétition continue. Les opinions divergent grandement quant au rôle et à l'impact réel de ces initiatives multipartites. Afin de renforcer la capacité de ces initiatives à transformer les filières concernées, plusieurs pistes sont avancées dans le rapport de recherche, et reprises dans les recommandations transversales contenues ci-dessous.

Si ces initiatives multipartites ont la capacité d'améliorer à certains égards les moyens de subsistance et ouvrir des espaces pour de meilleures pratiques environnementales, elles ne modifient néanmoins pas les dynamiques qui contribuent à la dépendance et à la distribution inégale de la valeur le long de la chaîne.

Il est important de ne pas tomber dans le piège qui consiste à penser que les initiatives multipartites seront capables de résoudre les problèmes structurels et omniprésents dans les filières de commodités agricoles et alimentaires. Ceux-ci ne pourront se résoudre sans une supervision externe adéquate et contraignante, en particulier lorsque le marché mondial implique une interdépendance de différents niveaux d'acteurs et de territoires et qu'il est caractérisé par des niveaux élevés d'opacité et de non-redevabilité. Pour un effet transformateur, certaines causes profondes devront également être traitées de manière transversale à travers les différentes filières, dans un cadre réglementaire, plutôt que par silo, filière par filière.

En conclusion, la présence de multiples initiatives multipartites dans les filières couvertes par notre étude indique certes un certain niveau de maturité dans les espaces précompétitifs sur les questions de durabilité alimentaire, mais souligne également de nombreuses limites qui ne pourront pas être surmontées de l'intérieur. En ce sens, des cadres réglementaires solides, tant au niveau national qu'europpéen, apparaissent comme une condition préalable pour libérer pleinement le potentiel de ces interventions volontaires et remédier à certaines de leurs principales lacunes, telles que l'absence de mécanismes de responsabilité individuelle.

La nécessité d'interventions publiques contraignantes comme préalable à une transition vers plus de durabilité

Afin d'éclairer les priorités de la transition, nous avons analysé de manière approfondie un ensemble d'interventions législatives existantes ou futures, en nous concentrant sur :

- Celles qui ont le plus fort potentiel d'impact sur les chaînes d'approvisionnement retenues ;
- Celles pour lesquelles les autorités belges ont des leviers concrets à leur disposition.

Parmi ces leviers, nous retenons tout particulièrement l'opportunité qu'offrira en 2024 la présidence belge du Conseil de l'Union européenne d'exercer une influence déterminante sur l'agenda et les priorités politiques européennes.

Dans ce contexte, le rapport de recherche établit une trame d'analyse commune permettant, pour chaque initiative retenue, de déterminer¹⁶:

- Le type de processus et son calendrier provisoire ;
- Le champ d'application et son interaction avec la liste des chaînes d'approvisionnement sélectionnées ;
- L'évaluation de ses impacts potentiels sur la durabilité, en accordant une attention particulière aux composantes de la boussole de durabilité et aux liens possibles entre ambitions sociales et environnementales.

En conséquence, cela nous a permis d'identifier les leviers existants pour les autorités belges permettant d'aider ces initiatives à atteindre leur plein potentiel. Le rapport montre la manière dont un leadership politique et certaines prises de position spécifiques, tant au niveau national qu'eupéen, peuvent contribuer à faire la différence dans le cadre d'une approche cohérente et stratégique vers des systèmes alimentaires durables.

Les initiatives législatives au niveau européen

L'Union européenne et ses États membres se sont engagés à soutenir la transition globale vers des systèmes alimentaires plus durables, notamment dans le cadre des priorités définies par le Pacte vert pour l'Europe ou encore les stratégies "De la ferme à la table" et "Biodiversité".

Pour autant qu'elles soient conçues et/ou revues de façon ambitieuse, certaines interventions législatives sont en mesure de pallier les faiblesses structurelles des espaces volontaires en introduisant des conditions de concurrence plus égalitaires, en garantissant une application homogène dans le temps et dans l'espace des règles et en instaurant des mécanismes de responsabilité individuelle, associés à des régimes de sanctions efficaces.

La multiplication des initiatives législatives de ces dernières années, parmi lesquelles bon nombre ont vocation à impacter directement le secteur agro-alimentaire, ne doit cependant pas faire perdre de vue les progrès importants qui restent à faire pour assurer la transition de l'état sous-optimal actuel à un stade, où ces initiatives peuvent pleinement soutenir un changement de paradigme sur les plans environnemental, économique et social.

¹⁶ La description des potentiels de chaque initiative réglementaire belge ou européenne se trouve dans BASIC, FTAO, Université d'Anvers, The sustainability of agri-food imported in Belgium. How can Belgian authorities pave the way towards more sustainable global agrifood supply chains, 2023.

Ci-dessous un aperçu synthétique du périmètre et du calendrier des initiatives législatives européennes analysées dans le rapport de recherche.

Tableau 6 : Périmètre et calendrier des initiatives réglementaires européennes pertinentes analysées

Réglementation européenne	Périmètre	Calendrier provisoire
Marchés publics d'achat de denrées alimentaires – Nouvelle révision de la Directive de 2014 et introduction de critères minimum obligatoires (Stratégie de la Ferme à la table)	Universel : 16 filières	Révision probable de la Directive lors de la prochaine Commission (2024-2029) Introduction de critères minimum obligatoires initialement prévue en 2021
Nouveau cadre législatif UE sur les systèmes alimentaires durables	Universel : 16 filières	Nouveau cadre qui devrait être présenté en 2023
Directive UE devoir de vigilance (CSDDD)	Universel : 16 filières	Proposition de Directive par CE en février 2022 – Adoption de l'orientation Générale du Conseil en décembre 2022 Ouverture des trilogues en 2023
Révision Directive UE sur les pratiques commerciales déloyales dans les relations inter-entreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire	Universel : 16 filières	Révision de la Directive par la Commission d'ici novembre 2025 et révision de la transposition nationale en Belgique d'ici décembre 2024
Révision des lignes directrices horizontales en matière de droit de la concurrence	Universel : 16 filières	Publication des lignes directrices révisées prévues pour 2023
Règlement UE déforestation	Cacao, café, soja, huile de palme	Accord politique provisoire conclu en décembre 2022 Opportunités offertes par les processus de révision à venir
Règlement européen sur le travail forcé	Universel. La liste américaine des biens issus du travail des enfants ou du travail forcé de 2022 ¹⁷ fait état de risques prononcés pour les filières suivantes : cacao, café, huile de palme, thé, sucre de canne, riz, crevette et soja ¹⁸ .	Proposition de la Commission européenne publiée le 14 septembre 2022 – actuellement entre les mains des co-législateurs

En ce sens, la Directive UE sur le devoir de vigilance pourrait à terme jouer un rôle moteur dans la transition en traitant des incidences négatives des activités des entreprises et leurs chaînes de valeur sur les droits de

¹⁷ L'obligation légale américaine de dresser cette liste des filières et des pays à risque est disponible au lien suivant, avec les informations les plus récentes de 2022 : https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child_labor_reports/tda2021/2022-TVPR-List-of-Goods-v3.pdf

¹⁸ Voir également les analyses d'impacts pour chacune de ces filières dans BASIC, FTAO, Université d'Anvers, The sustainability of agri-food imported in Belgium. How can Belgian authorities pave the way towards more sustainable global agrifood supply chains, 2023.

l'homme et l'environnement. Plus important encore, la directive devrait permettre de pallier les lacunes actuelles en matière de responsabilité individuelle des entreprises et fournir aux victimes des moyens d'accéder à la justice. Sa mise en œuvre pourra créer une plus grande transparence, permettant aux autorités publiques nationales et aux organismes de surveillance de la société civile de mieux repérer les impacts négatifs et, à terme, de faciliter la diffusion des meilleures pratiques dans les filières agroalimentaires internationales.

La force d'impact de cette directive dépendra cependant largement de son libellé final, de sa transposition et de son application au sein des États membres. Alors que les membres du Conseil de l'UE se sont mis d'accord sur leur position de négociation en décembre 2022, la directive laisse ouvertes de nombreuses brèches qui devront être comblées dans le cadre des trilogues, parmi lesquels notamment la nécessité de :

- Couvrir l'intégralité des droits humains et des normes environnementales internationalement reconnues, y compris le *living income* en tant que droit humain à part entière et condition préalable à la réalisation d'autres droits ;
- Inclure le climat dans le champ des obligations de diligence raisonnable des entreprises ;
- Ne pas s'appuyer sur des codes de conduite, mais exiger au contraire une évaluation et une adaptation significative des pratiques d'achat des entreprises ; exiger un désengagement responsable en solution de dernier recours, afin de favoriser un engagement dans le temps entre acheteur et vendeur permettant de travailler conjointement vers plus de durabilité.

Le règlement UE à venir sur la déforestation offre quant à lui une illustration éloquente de la nécessité pour les pouvoirs politiques de prendre en compte l'ensemble des variables et acteurs en jeu, pour répondre aux défis de durabilité des systèmes alimentaires. La création de doubles dynamiques commerciales risque d'en diluer l'efficacité et de créer des effets contreproductifs à la fois sur la protection des écosystèmes naturels et les diverses composantes sociales de la boussole de durabilité.

Dans ce contexte, l'augmentation du prix payé aux agriculteurs familiaux doit être considérée comme la porte d'entrée aux changements structurels requis, en leur permettant de s'extraire du cercle vicieux de la pauvreté et d'investir dans des pratiques agricoles plus durables, respectueuses des contraintes planétaires. En l'absence d'une volonté politique de corriger cet angle mort actuel de la législation, les petits exploitants se verront piégés dans des réalités économiques, où l'expansion de leurs terres reste la seule solution économiquement viable pour assurer leurs moyens de subsistance. Le moment semble par ailleurs particulièrement propice pour que la Belgique, de concert avec ses partenaires, fasse pression sur la Commission européenne en faveur de la mise en œuvre effective d'une stratégie-cadre européenne cohérente et inclusive pour les partenariats avec les pays producteurs, qui contribuerait à inverser l'approche verticale qui a été suivie pour élaborer et communiquer la proposition à ces pays. Il s'agit d'une étape essentielle pour régénérer la confiance, susciter une plus grande acceptation et définir ensemble les soutiens nécessaires à la mise en conformité des producteurs avec ces nouvelles exigences d'accès au marché européen.

Enfin, le volet déforestation nous offre aussi un bon exemple quant à l'articulation des espaces réglementaires et volontaires. Alors que les multiples initiatives volontaires et engagements "zéro-déforestation" du secteur privé n'ont pas réussi à atteindre les résultats escomptés, soulignant la nécessité d'adopter un cadre plus contraignant, le futur Règlement pourrait contribuer à renverser cette tendance en catalysant la mise en œuvre effective de ces engagements, en ouvrant la porte à l'intégration d'objectifs renforcés, alignés sur les exigences de la législation, à la fois dans le cadre des initiatives multi-acteurs et des certifications, et en incitant les espaces multi-acteurs à définir leur plus-value (par exemple, contribution utile aux éventuelles directives sectorielles, transmission d'informations sur les défis de mise en conformité, renforcement de la collaboration entre les membres pour développer des monitorings, bases de données et outils communs, capitalisation des expériences, afin d'optimiser la mise en œuvre et le suivi du Règlement).

Plus récemment, la Commission européenne a également avancé dans son **projet d'interdire sur le marché de l'UE les produits fabriqués, prélevés ou récoltés à l'aide de travail forcé**. La proposition de Règlement est

actuellement entre les mains des co-législateurs. Un leadership politique au sein du Conseil sera à ce titre nécessaire pour améliorer la proposition actuelle vers un scénario plus ambitieux, afin que la législation à venir ne soit pas uniquement considérée comme un outil pour assainir le marché de l'UE, mais qu'elle devienne un puissant levier pour réduire les taux de travail forcé au sein des chaînes d'approvisionnement tout en veillant à ne pas produire d'effets négatifs sur les personnes qu'elle cherche à protéger.

Les chaînes d'approvisionnement sont particulièrement exposées aux **pratiques commerciales déloyales**, qui entravent la capacité des producteurs à couvrir le coût d'une production durable (d'un point de vue tant social qu'environnemental). Notre analyse montre que si la directive européenne de 2019 agit globalement comme un catalyseur pour des systèmes alimentaires plus durables, certains de ses aspects la rendent moins efficace, notamment le faible taux de plaintes introduites par les agriculteurs de pays partenaires, la directive exigeant un lien direct avec les acheteurs de l'UE qui n'est pas toujours démontrable, le manque d'accessibilité aux plates-formes de plaintes, ou bien encore un régime de sanctions non dissuasif. Les autorités belges disposent à ce titre d'importantes opportunités à venir, d'abord dans le cadre de la révision de la loi de transposition nationale d'ici 2024, puis dans le cadre de la révision de la Directive au niveau européen d'ici 2025. L'évaluation à venir pourrait permettre de combler les lacunes identifiées ci-dessus et inclure dans la directive diverses bonnes pratiques introduites par certains États membres en s'attaquant par exemple aux prix inférieurs aux coûts de production.

Alors que les interventions mentionnées ci-dessus s'appuient principalement sur un effet d'impulsion, en établissant par exemple des critères obligatoires d'accès au marché européen, d'autres, en revanche, s'appuient sur un effet de traction capable de déclencher des parcours plus durables.

C'est le cas de la **révision en cours des lignes directrices horizontales du droit européen de la concurrence**, qui pourrait à l'avenir faciliter les tentatives coordonnées multipartites vers davantage de durabilité et contribuer à faciliter l'exploration de certains sujets jusqu'ici "tabous" au sein des initiatives volontaires multi-acteurs, si tant est que la révision adopte une définition holistique de la durabilité. Au-delà d'un engagement direct avec la Commission, les autorités nationales de la concurrence sont en mesure d'influencer les discussions autour des lignes directrices horizontales de l'UE en rédigeant leurs propres documents d'orientation et en évaluant les coopérations et les accords dans la perspective d'une plus grande flexibilité vis-à-vis des objectifs de développement durable.

D'autres interventions analysées ont l'ambition de combiner les deux types d'effets, traction et impulsion. Il en va ainsi du futur **cadre européen pour les systèmes alimentaires durables**. Pour rappel, la stratégie "de la ferme à la table" de l'UE prévoit l'élaboration d'une proposition de cadre législatif horizontal sur les systèmes alimentaires durables, sur la base d'une approche systémique intégrée qui fait actuellement défaut. Cette proposition devrait comporter à la fois des dispositions qui visent à mettre en place des exigences minimales pour les produits alimentaires, ainsi que des dispositions d'incitation pour différents acteurs à aller au-delà de ce palier. Le potentiel de cette intervention nous semble encore largement inexploré à ce jour – notamment en ce qui concerne le futur dialogue entre le cadre européen et d'éventuels plans nationaux en faveur d'une alimentation durable.

Sur base de l'analyse conduite, dont les détails et l'intégralité des recommandations intervention par intervention peuvent être consultés dans le rapport de recherche, une grille d'évaluation synthétique a été mise en place. Cette dernière note les initiatives en fonction de leur potentiel d'influence sur les différentes causes profondes des impacts sociaux et environnementaux, en attribuant un :

- 0- lorsque l'intervention ne contient pas de référence spécifique et qu'aucun impact indirect n'est prévu ;
- 1- lorsque l'analyse a décelé un potentiel impact mais aucun objectif spécifique n'est ou ne peut a priori être introduit ;
- 2- lorsque l'analyse a décelé un potentiel pour l'instrument d'intégrer des cibles spécifiques qui impacteraient positivement sur la cause profonde ;
- 3- lorsque la cause profonde en question constitue un objectif central de l'intervention.

Tableau 7 : Notation de la capacité des législations européennes à agir sur les causes profondes des enjeux socio- environnementaux des 16 filières sélectionnées

Réglementation européenne	Expansion des surfaces (détriment forêt)	Modèles monoculture	Fertilisation de synthèse	Mécanisation	Pesticides dangereux	Consommation d'eau	Capacités invest petits producteurs	Violation droit du travail	Emploi précaire - Pénibilité travail	Santé sécurité au travail	Discrimination	Commoditisation / Prix bas	Volatilité des prix	Concentration du pouvoir	TOTAL sur 42
Marchés publics durables (introduction de critères UE minimum obligatoires)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	26
Nouveau cadre législatif UE à venir sur les systèmes alimentaires durables	2	2	2	0	2	1	2	1	2	1	0	1	2	0	18
Directive UE devoir de vigilance (CSDDD)	1	0	2	0	2	1	2	2	1	2	2	1	1	0	17
Révision Directive UE sur les pratiques commerciales déloyales	0	0	1	0	1	0	2	2	2	0	1	2	0	2	14
Révision des lignes directrices horizontales (Droit de la concurrence UE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Règlement UE déforestation	3	1	0	0	0	1	2	1	0	0	1	2	1	1	13
Règlement européen sur le travail forcé	0	0	0	0	0	0	0	3	2	2	1	0	0	1	9

Potentiel des interventions publiques européennes :

0	Pas de référence spécifique ni d'impact positif indirect prévu
1	Potentiel impact, mais aucun objectif spécifique n'est introduit
2	La problématique est discutée et des cibles spécifiques sont identifiées
3	La problématique est au centre de l'instrument

L'évaluation valorise les législations qui ont placé une cause profonde au centre de leur texte avec le plus haut score (3) : des législations comme le règlement sur les produits issus de la déforestation ou le règlement européen sur le travail forcé ont toutefois un score plus faible que d'autres, car leur spectre d'influence touche très peu aux causes profondes. A l'inverse, les législations à vocation horizontale, comme le cadre législatif UE à venir sur les systèmes alimentaires durables et la Directive UE devoir de vigilance (CSDD), sont considérées comme ayant un fort potentiel sur de multiples causes profondes avec un périmètre transversal à toutes les filières. Comme pour les initiatives volontaires multipartites, il est intéressant de noter qu'un très faible nombre de législations européennes aborde spécifiquement la mécanisation, le développement de modèle de monoculture et la concentration du pouvoir au sein des chaînes de valeur, avec des cibles identifiées.

Les initiatives législatives au niveau fédéral

Au-delà de l'espace européen, la Belgique a aussi un rôle fondamental à jouer au niveau fédéral à travers l'adoption de législations nationales fortes, de documents d'orientation, de plans d'action ou de lois nationales de transposition ambitieuses qui peuvent aider à remédier aux faiblesses potentielles de la législation européenne. Bien que le Parlement fédéral dispose de compétences résiduelles dans des domaines spécifiques en rapport direct avec le sujet traité, tels que le commerce international, la politique étrangère, la coopération au développement et la santé publique, nous sommes conscients que la répartition des compétences s'écarte souvent de la répartition formelle contenue dans la loi spéciale du 8 août 1980. Lorsque nous parlons d'interventions législatives nationales, il se peut donc que, dans certains cas, la compétence fédérale soit plus difficile à identifier et que, dans d'autres cas, il soit nécessaire d'engager les régions et les communautés en tant que législateurs.

Pour prioriser l'engagement des autorités fédérales belges sur les initiatives législatives en cours ou à venir, celles-ci ont été analysées et notées selon leur potentiel d'impact sur les différentes causes profondes des impacts sociaux et environnementaux des filières agroalimentaires internationales. Dans le rapport de recherche joint à cette synthèse, nous avons fourni une analyse détaillée des multiples possibilités d'intervention pour le gouvernement fédéral, en gardant à l'esprit l'importance de s'engager dans la nature politique de l'instrument, mais aussi dans sa nature technique. Pour cette raison, nous fournissons également des exemples d'autres juridictions où des mesures similaires à celles proposées ont été discutées ou mises en œuvre, et nous réfléchissons à la possibilité pour le gouvernement fédéral belge d'utiliser le cadre législatif européen non pas comme un point d'arrivée, mais comme un point de départ pour une réglementation encore plus durable.

L'évaluation valorise les législations qui ont placé une cause profonde au centre de leur texte avec le plus haut score (3) : en premier lieu les **règlementations pour des marchés publics durables** qui ont un potentiel sur un important nombre de causes profondes, avec une somme de 40 à 50 milliards d'euros par an, soit 15% du PIB belge. Il s'agit également de la **révision en droit national de la Directive sur les pratiques commerciales déloyales (UTP) et du droit de la concurrence**, deux législations nationales qui ont une capacité à mitiger la concentration de pouvoir dans les filières agroalimentaires internationales, à la différence de la grande majorité des législations européennes et initiatives volontaires multipartites passées en revue jusqu'alors. Une initiative législative sur la spéculation en bourses concernant les commodités agricoles pourrait être une initiative à l'avant-garde de la Belgique, qui comblerait l'absence de dispositif connu pour mitiger la volatilité des prix internationaux dans les filières agroalimentaires internationales, alors que l'absence de capacité des agriculteurs familiaux à prévoir leurs revenus et épargner est la cause structurelle principale de nombre d'impacts comme le travail des enfants, la déforestation, l'usage des pesticides, etc.

Au-delà des marchés publics, trois législations apparaissent comme à l'avant-garde pour leur impact potentiel sur de multiples causes profondes des impacts socio-environnementaux des filières d'import :

- La **proposition fédérale de devoir de vigilance** pour les opérateurs privés tout au long de leur chaîne d’approvisionnement, pour laquelle une version belge ambitieuse peut montrer la voie pour les discussions européennes actuelles sur la Directive UE de devoir de vigilance (CSDD). L'existence d'un cadre européen ne doit pas empêcher les interventions nationales. Au contraire, l'adoption de la Directive européenne CSDD obligera la Belgique à en traduire le contenu dans sa législation nationale et à l'adapter à ses aspirations et à celles de ses administrés. Un débat national sur la CSDD est donc une condition préalable à la prédisposition d'un plan national ambitieux, une occasion de s'assurer que la Belgique et ses entreprises sont à l'avant-garde de la transition vers des filières agroalimentaires durables sur les plans social et environnemental. Ainsi, les ambitions du projet de loi apparaissent comme un point de départ précieux, et son dialogue avec la stratégie Beyond Food comme un terme de référence possible pour les autres États membres. ;
- Une initiative pour l'**interdiction d’exporter des pesticides interdits en Belgique et dans l’UE**, dont l’impact serait très conséquent sur nombre de causes profondes des impacts socio-environnementaux identifiés dans les filières. Dans ce cas, l'intervention serait encore plus facile car il ne s'agit pas de modifier des comportements et des conduites qui ont lieu dans une juridiction étrangère, mais de s'attaquer à une production qui a lieu sur le territoire belge et qui a un impact sur les personnes et les écosystèmes en dehors de la Belgique et lorsque certaines marchandises sont importées - également sur les personnes et les animaux en Belgique ;
- Une **révision de la politique sur les biocarburants**, tant leur rôle est moteur : 24% des biocarburants importés en Belgique en 2020 proviennent de l’huile de palme importé de Malaisie et d’Indonésie¹⁹. La stratégie "Beyond Food" ne peut se limiter aux cultures destinées à la consommation humaine, mais elle doit aller au-delà et aborder des formes d'utilisation qui ne sont pas directement liées aux consommateurs "habituels".

Comme pour les initiatives volontaires multipartites et pour les législations européennes, il est intéressant de noter qu’un très faible nombre de réglementations belges aborde spécifiquement la mécanisation, le développement de modèle de monoculture au sein des chaînes de valeur, avec des cibles identifiées.

¹⁹ Inter-environnement Wallonie et al, Evaluation de la politique belge d’incorporation d’agrocaburants, N° 4 - Mars 2022

Tableau 8 : Notation de la capacité des législations belges à agir sur les causes profondes des impacts socio- environnementaux des 16 filières sélectionnées

Réglementation	Expansion surfaces (détriment forêt)	Modèles monoculture	Fertilisation de synthèse	Mécanisation	Pesticides dangereux	Consommation d'eau	Capacités investissement petits producteurs	Violation droit du travail	Emploi précaire - Pénibilité travail	Santé sécurité au travail	Discrimination	Commoditisation / Prix bas	Volatilité des prix	Concentration du pouvoir	TOTAL sur 42
Marchés publics durables	3	2	3	2	3	3	3	2	2	2	2	3	2	2	34
Devoir de vigilance au niveau national	2	0	2	0	2	2	2	3	2	2	2	3	1	0	23
Interdiction d'exporter des pesticides interdits en Belgique et dans l'UE	1	2	2	2	2	2	0	0	2	2	0	0	0	1	16
Transposition nationale directive UTP & révision	0	1	1	0	1	0	2	2	2	0	1	2	0	3	15
Droit de la concurrence	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	0	2	1	3	11
Freiner la spéculation alimentaire	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	2	2	2	10
Information non financière	1	0	1	0	1	1	0	1	1	1	2	0	0	0	9
Fiscalité et TVA	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	5
Législation sur les biocarburants	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Potentiel des interventions publiques belges :

0	Pas de référence spécifique ni d'impact positif indirect prévu
1	Potentiel impact, mais aucun objectif spécifique n'est introduit
2	La problématique est discutée et des cibles spécifiques sont identifiées
3	La problématique est au centre de l'instrument

Le rapport de recherche contient une série de recommandations pour chacune des initiatives belges qui pourraient être prises au niveau fédéral ou territorial (marchés publics), sur la base d'exemples spécifiques ayant cours dans d'autres pays européens.

Tableau 9 : Périmètre et calendrier des initiatives réglementaires belges pertinentes

Initiative fédérale	Périmètre	Calendrier
Marchés publics durables	Universel : 16 filières	Différentes autorités avec leur calendrier respectif
Devoir de vigilance au niveau national	Universel : 16 filières	Proposition de loi présentée au Parlement fédéral belge le 2 avril 2021
Interdiction d'exporter des pesticides interdits en Belgique et dans l'UE	Universel : 16 filières	Débat politique actuel
Transposition nationale de la Directive sur les pratiques de concurrence déloyale (UTP) & révision	Universel : 16 filières	Entrée en vigueur le 25 décembre 2021 et révision de la transposition nationale en Belgique d'ici décembre 2024
Droit de la concurrence	Universel : 16 filières	
Freiner la spéculation alimentaire	Universel : 16 filières	N/A
Information non financière / Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)	Universel : 16 filières	Directive 2014/95/UE publiée en 2014 et transposée en droit belge en 2017.
Fiscalité et TVA	Universel : 16 filières	
Législation sur les biocarburants	Interdiction de l'usage de l'huile de palme Interdiction de l'usage de soja	Annoncée pour janvier 2023 Annoncée pour juillet 2023

Le score de capacité d'action

La méthodologie pour évaluer la capacité à agir, à la fois des autorités publiques et du secteur privé, pour chacune des 16 filières a suivi plusieurs étapes, dont notamment :

- Une cartographie des initiatives volontaires et interventions législatives (niveaux européen et national) qui peuvent agir positivement sur les causes profondes (ci-dessus) ;
- L'évaluation de leur impact potentiel ou avéré sur les causes profondes.

Compte tenu des enjeux socio-environnementaux des filières et de la manière dont les initiatives publiques et privées s'engagent sur les causes profondes, nous avons essayé de combiner ces éléments dans un seul

graphique. Avec ce tableau, nous donnons une approximation du potentiel de durabilité qui existe dans chaque filière sur la base des instruments publics et privés qui sont déjà disponibles, qui seront mis en œuvre ou qui pourraient l'être. Nous sommes conscients de la nature spéculative de l'exercice et aussi du fait que la capacité d'action dépend de la manière dont les instruments existants (publics et privés) sont mis en œuvre et - encore plus - de la manière dont les instruments futurs seront élaborés. C'est pourquoi nous fournissons dans le rapport des suggestions détaillées sur le contenu des initiatives futures et sur la manière de redéfinir les initiatives existantes. Enfin, le point de départ est qu'aucune initiative privée n'est suffisante en soi et qu'un cadre obligatoire solide et adapté devrait être une exigence pour la stratégie "Beyond Food".

Sur base de ces éléments, le projet a procédé à un recouplement par filière en fonction des leviers identifiés qui peuvent être activés pour chacune des commodités. La notation suivante a été retenue :

- 0- En l'absence de levier spécifique ;
- 1- Existence d'au moins un instrument (public ou privé) qui peut être utilisé ;
- 2- Possibilité de combiner à la fois des instruments publics et privés, cependant l'instrument public n'aborde pas spécifiquement la chaîne en question ;
- 3- Possibilité de combiner à la fois des instruments publics et privés, et l'instrument public cible spécifiquement cette chaîne (ou a le potentiel d'être réformé en ce sens).

Sans surprise ce sont les filières du cacao et du café qui apparaissent comme les plus propices pour être influencées. Paradoxalement, certaines chaînes d'approvisionnement qui concentrent à elles seules un nombre très élevé de problématiques, avec un score de non-durabilité élevé comme celles des crevettes, sont très mal notées pour être influencées. Cela souligne l'importance pour le gouvernement fédéral belge de considérer d'aller au-delà d'une simple priorisation des filières, dans une approche plus holistique.

Tableau 10 : Score de la capacité d'action sur les 16 filières sélectionnées

Filière	Expansion surfaces (déforest.)	Modèles monoculture	Fertilisation de synthèse	Mécanisation	Pesticides dangereux	Consommation d'eau	Capacités d'investissement des petits producteurs	Violation droit du travail	Emploi précaire - Pénibilité travail	Santé sécurité au travail	Discrimination	Commoditisation / Prix bas	Volatilité des prix	Concentration du pouvoir	TOTAL sur 42
Cacao	3	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	25
Café	3	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	25
Huile de Palme	3	1	2	1	2	1	2	1	1	2	2	2	1	1	22
Soja	3	1	2	1	2	1	1	2	2	2	2	2	1	1	23
Thé	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	24
Riz	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	24
Bananes	2	1	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	0	1	22
Sucre de Canne	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	0	1	23
Ananas	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	0	1	23
Noix de Cajou	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	0	1	22
Jus d'Orange	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	0	1	22
Avocat	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	0	1	22
Raisin	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	0	1	22
Noisettes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	0	1	15
Crevettes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	0	1	15
Miel															0

Sur quelles filières intervenir en priorité

La présente étude a pour objectif de développer un cadre de pondération permettant de prioriser les filières agro-alimentaires en fonction :

- des risques en matière de développement durable dans ces filières alimentaires ;
- des leviers potentiels des autorités et du secteur privé belges pour rendre ces filières plus durables ;
- des liens potentiels avec les pays partenaires de la coopération au développement belge.

Les 14 pays prioritaires de la coopération belge²⁰ se situent essentiellement en Afrique sub-saharienne et ne correspondent pas aux cinq premiers pays d'importation identifiés pour chaque filière agro-alimentaire : cette dimension n'est finalement pas retenue dans la pondération.

Les filières prioritaires

L'agrégation des scores de risque de durabilité et de capacité d'agir indiquent une priorisation des filières agroalimentaires internationales sur lesquelles agir en premier. Le score agrégé a été obtenu par la simple addition du score de non-durabilité et du score de capacité d'action.

Score non-durabilité	Score capacité d'action	Score agrégé
Café 24	Cacao 25	Café 49
Soja 23	Café 25	Cacao 44
Sucre de Canne 21	Huile de Palme 22	Soja 46
Huile de Palme 20	Soja 23	Huile de Palme 42
Crevettes 20	Thé 24	Sucre de Canne 44
Thé 19	Riz 24	Thé 43
Cacao 19	Bananes 22	Riz 42
Riz 18	Sucre de Canne 23	Crevettes 35
Jus d'Orange 16	Ananas 23	Bananes 37
Raisin 16	Noix de Cajou 22	Jus d'Orange 38
Bananes 15	Jus d'Orange 22	Raisin 38
<i>Ananas</i> 13	<i>Avocat</i> 22	<i>Ananas</i> 26
<i>Avocat</i> 10	<i>Raisin</i> 22	<i>Avocat</i> 22
<i>Noisettes</i> 9	<i>Noisettes</i> 15	<i>Noix de Cajou</i> 21
<i>Noix de Cajou</i> 8	<i>Crevettes</i> 15	<i>Noisettes</i> 20
<i>Miel</i> 0	<i>Miel</i> 0	<i>Miel</i> 0

En termes de sévérité d'impacts sociaux et environnementaux et de capacité à intervenir, il est à noter que ce sont les mêmes 4 filières qui apparaissent comme prioritaires :

- le café ;
- le cacao ;
- le soja ;
- l'huile de palme.

²⁰ Selon la liste officielle de pays arrêtée au 4 octobre 2022 : <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation-au-developpement-et-aide-humanitaire/pays>

Pour la cinquième place en revanche le résultat est très différent selon le score :

- **la crevette** apparaît comme la filière ayant les pires impacts, en particulier sociaux (esclavage moderne) ;
- **le thé** apparaît comme la filière offrant une importante capacité d'agir ;
- mais au niveau du score agrégé, c'est **la filière du sucre de canne** qui apparaît comme filière d'intervention prioritaire.

Les groupes des filières prioritaires apparaissent comme similaires, à l'exception de deux filières :

- la filière du **raisin** et la filière de la **crevette** ont des impacts sévères, mais n'apparaissent en revanche pas dans les filières prioritaires sur lesquelles il y a une capacité d'action ;
- A l'inverse, les filières **ananas et noix de cajou** auraient relativement moins d'impact, mais la capacité à intervenir sur ces filières serait plus aisée.

Pour le consortium BASIC-FTAO-Université d'Anvers, un tel exercice de priorisation des filières ne constitue pas un encouragement à travailler sur une approche en silo, filière par filière, afin de mitiger leurs impacts sociaux et environnementaux. Au contraire, l'analyse ci-dessus des initiatives menées au niveau national et européen insiste sur des points incontournables pour une action politique efficace :

- Un certain nombre d'exigences minimales pour rendre actionnable une initiative multipartite de gouvernance pour une filière ;
- Un cadre réglementaire contraignant pour réaliser le plein potentiel des initiatives multipartites de gouvernance de ces filières ;
- Des initiatives réglementaires fortes transversales aux différentes filières.

Les recommandations du projet sont détaillées dans la partie suivante.

Recommandations transversales

La nécessité de développer une approche systémique

En complément des recommandations techniques contenues dans le rapport de recherche et de la priorisation des filières, notre analyse nous conduit à définir les contours de certains enseignements transversaux qui peuvent, on l'espère, aider à orienter la future stratégie belge.

A ce titre, et à l'opposé d'une approche qui se voudrait plus restrictive (par commodité ou par pays), un raisonnement systémique qui tienne compte des multiples interconnexions au-delà des spécificités de chaque filière semble le plus adéquat, tant les causes profondes sont partagées (par exemple faible valorisation de la matière première et faible capacité pour les producteurs à prévoir leurs revenus, freinant ainsi leur capacité à investir dans une durabilité accrue de leur production).

De la même façon, nous recommandons aux autorités belges de s'éloigner d'une approche en silo de la durabilité, pour se concentrer sur les interventions et positionnements politiques à même de déclencher des co-bénéfices multiples sur les différents piliers de la durabilité. En ce sens, l'incapacité, par exemple, à prendre en compte le potentiel d'une législation dont l'objectif premier est de nature environnementale, à favoriser également une évolution positive sur des facteurs socio-économiques peut mettre en péril tout progrès tangible au sein des chaînes d'approvisionnement.

La stratégie nationale "Beyond Food" offre en ce sens une occasion unique de passer de priorités concurrentes à des priorités convergentes, en reliant les dimensions d'analyse et d'intervention. Sachant que l'établissement de systèmes alimentaires durables peut contribuer à de multiples objectifs politiques et vice versa, la complémentarité et la cohérence politique doivent être renforcées afin de contrer la fragmentation législative actuelle, et impacter durablement les filières agroalimentaires internationales. Cette approche systémique et la cohérence des politiques publiques doivent se refléter institutionnellement à travers une coopération et un travail interministériel de qualité.

Dépasser les limites des interventions volontaires multipartites

Lors de la création de toute nouvelle forme d'initiative multipartite pour la gouvernance d'une filière agroalimentaire internationale ou afin d'optimiser les initiatives existantes, il convient de s'assurer qu'elle puisse respecter un plancher de caractéristiques minimales garantissant sa capacité transformatrice :

- ✓ Un rôle effectif et stable dans le temps joué par les autorités publiques, au-delà d'une relation restreinte de donateur à bénéficiaire, et vers une vision commune à long terme sur les objectifs de durabilité ;
- ✓ Un système de gouvernance qui contrebalance les inégalités de pouvoir dans la chaîne de valeur ;
- ✓ La redevabilité et la transparence des membres pour les informations à collecter et/ou publier ;
- ✓ L'existence d'un mécanisme de plainte et de contrôle interne ;
- ✓ L'adoption d'un cadre normatif transparent à respecter (standards, critères, certification internationalement reconnus) combiné à une obligation de résultat ;
- ✓ La capacité à sanctionner ou exclure certains acteurs en violation du cadre normatif ;
- ✓ L'inclusion de représentants des pays de production : organisations de producteurs, syndicats, organisations de la société civile, - y compris pour les personnes affectées par la production agricole - et responsables politiques.

Côté pays de consommation, il semble judicieux d'intégrer plus activement les acteurs de la coopération internationale dans ces plateformes.

Les initiatives multipartites des filières agroalimentaires internationales peuvent s'avérer pertinentes pour valoriser une partie de la production et la rendre plus durable ; cela ne doit toutefois pas exonérer ces espaces d'une réflexion sur la redistribution de la valeur créée au sein de cette sous-filière et dans la filière plus généralement. Dans ce contexte, il nous semble important d'entamer une réflexion de fond sur l'ordre de priorité actuel. Il existe actuellement une myriade de programmes de durabilité développés dans le cadre de ces initiatives multi-acteurs. Or, sans remettre en cause leur utilité, ce ne sont pas ces programmes qui vont permettre de s'attaquer aux causes structurelles de non-durabilité. Il nous semble par conséquent indispensable d'inverser la logique en considérant la question de la redistribution de la valeur comme point d'entrée et en utilisant ces espaces pré-compétitifs pour progresser sur ces questions.

Pour enclencher une transition sociale et environnementale durable de la filière, le réinvestissement des bénéfices engrangés par la filière liée à une initiative multipartite ne doit pas être décidé par l'aval ou le milieu de chaîne (via des programmes sociaux d'entreprises par exemple), au niveau desquels il y a des phénomènes de concentration de pouvoir et d'asymétrie d'information, à l'origine de nombre d'impacts socio-environnementaux. C'est sur les agriculteurs et producteurs que pèsent aujourd'hui les contraintes réglementaires ou les initiatives volontaires pour améliorer l'impact social et environnemental des filières agroalimentaires internationales, sans qu'on leur donne voix au chapitre. Ils doivent être parties prenantes de la décision de réinvestissement de la valeur - qui, sans eux, ne serait pas créée.

Mettre en œuvre des interventions publiques contraignantes (plus) ambitieuses

L'analyse a souligné quelques priorités et principes directeurs transversaux lors de la conception ou du recadrage des politiques de durabilité des chaînes d'approvisionnement alimentaire²¹.

De nombreuses violations des droits de l'homme et atteintes à l'environnement sont intégrées de manière systémique dans les chaînes d'approvisionnement alimentaires et devront être traitées comme telles. Au lieu de se concentrer sur les symptômes, toute législation qui se veut véritablement transformatrice devra changer d'angle d'attaque en mettant en place des dispositions spécifiques capables d'agir sur les moteurs sous-jacents des problématiques identifiées. Dans le cadre des législations reposant sur un processus de diligence raisonnable, cela passe notamment par la mise en place d'obligations strictes pour les entreprises visant à modifier leurs pratiques d'achat pour permettre aux producteurs et aux travailleurs de gagner un revenu/un salaire décent, à même de couvrir les coûts d'une production viable, ainsi que socialement et environnementalement responsable.

Pour un pays de consommation en aval d'une filière agroalimentaire internationale, il y a un risque à ne pas prendre en compte à leur juste valeur les différents maillons de production, transformation et commercialisation de cette filière, ni la complexité à laquelle chacun de ses acteurs est confronté face à de nouvelles exigences de durabilité. Afin de s'assurer de l'inclusivité du processus de transition, il s'agit notamment pour la Belgique de pousser la modification de certains textes de lois pour éviter des répercussions négatives, voire même l'exclusion du marché des acteurs économiques qui sont dans la situation la plus vulnérable, en veillant à ce que les coûts de mise en conformité des nouvelles exigences de durabilité soient répartis équitablement entre les acteurs des chaînes d'approvisionnement, en fonction de leurs capacités respectives.

La question de l'engagement des parties prenantes dans les pays producteurs devrait aussi être perçue comme centrale, afin d'améliorer l'inclusivité, la transparence, et la redevabilité au sein des chaînes agro-alimentaires. Il est ainsi recommandé aux autorités belges d'augmenter les processus de consultation avec les

²¹ Le rapport de recherche du projet contient un certain nombre de recommandations spécifiques pour chacune des initiatives réglementaires belge ou européenne analysées.

acteurs des chaînes d'approvisionnement agro-alimentaires, y compris les plus marginalisés, afin de façonner des cadres réglementaires qui reflètent les besoins et réalités des pays producteurs. Cela implique également d'intégrer l'engagement significatif des parties prenantes dans le cadre des obligations de devoir de vigilance des opérateurs économiques, afin de garantir un processus inclusif, informé et qualitatif.

Enfin, la mise en place d'une transition juste et durable nécessite de placer les petits exploitants et communautés locales et leur réalité économique au cœur des outils législatifs qui sont de nature à les affecter. Les petits exploitants sont responsables de la production d'un tiers de l'approvisionnement alimentaire mondial et constituent l'épine dorsale de l'économie dans de nombreux pays partenaires. Ils doivent donc faire partie de l'équation. Cela passe notamment par la réalisation d'études d'impact en amont de toute intervention législative, la mise en place de mesures d'accompagnement et de support spécifiques permettant d'accroître leur mise en conformité avec les nouvelles exigences de durabilité, et de solides partenariats avec les pays producteurs qui tiennent compte de ces réalités.

Enfin, l'efficacité de la transition dépendra également du niveau de cohérence globale, en aspirant à des politiques et outils législatifs complémentaires qui communiquent efficacement entre eux, et se renforcent mutuellement.

Créer un environnement propice à la transition écologique et sociale

Des politiques publiques informées

L'internationalisation des filières agroalimentaires augmente l'opacité du système à travers la multiplication des étapes de la production à la consommation et, ainsi, des territoires et acteurs impactés. Pour mener à bien ce projet, il a été frappant de mesurer à quel point chercheurs ou responsables politiques naviguent sans informations tangibles et comparables sur ces filières agroalimentaires. Pour remédier à cette situation aux niveaux belge et européen, il est recommandé :

- D'investir dans des programmes de recherche sur les impacts sociaux et environnementaux des filières agroalimentaires avec des indicateurs qui soient à la fois chiffrés et circonscrits, selon le maillon de la chaîne de valeur et la zone géographique concernée. Les recherches devraient avoir un spectre aussi large que les 15 thématiques de la boussole de durabilité de l'alimentation du BASIC, afin de couvrir les sujets tant environnementaux que sociaux (discrimination, travail des enfants ou travail forcé, etc.) et de cibler des sujets encore peu étudiés de manière systématique sur différentes filières (la capacité des filières à recycler leurs déchets, leurs émissions de gaz à effet de serre, le bien-être des animaux, etc.) ;
- De mettre en place un corpus scientifique qui couvrirait un large nombre de filières et de pays et pourrait alors être utilisé par des responsables politiques pour aller au-delà des démarches législatives actuelles qui demandent aux entreprises de démontrer qu'elles sont vertueuses dans leur gestion des risques, tout au long de leur chaîne d'approvisionnement (devoir de vigilance), et, ainsi, adopter une approche plus efficiente d'inversion de la charge de la preuve dès lors que le risque d'une violation importante est avéré dans une filière agroalimentaire et une zone géographique spécifiques. Comme proposé dans la proposition de loi belge sur le devoir de vigilance, les Etats-Unis, ont voté une législation de 2005 qui oblige les autorités à dresser la liste des filières et pays où le risque de travail forcé et de travail des enfants est avéré²², nous permettant d'avoir des informations pour chacun des pays et filières analysés dans ce projet.

²² Il s'agit de Trafficking Victims Protection Reauthorization Act (TVPRA) adopté en 2005. La liste des pays et filières est disponible au lien suivant : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/reports/child-labor/list-of-goods>.

Dans de telles perspectives, les autorités belges devraient réviser l'enregistrement de leurs données douanières pour accroître la transparence sur l'approvisionnement de leurs filières agroalimentaires internationales (et celles de leur voisins européens), sur deux points en particulier :

- La traçabilité des produits importés depuis le marché commun européen²³ pour connaître le pays d'origine de la matière première ;
- La traçabilité de l'origine de la matière première dans le cas d'importation de produits semi-transformés.

Un ensemble cohérent de politiques publiques en faveur d'une transition durable des systèmes alimentaires

Toute réflexion sur la durabilité des filières agroalimentaires internationales importées en Belgique ne peut s'exonérer d'une réflexion sur le rôle de la Belgique au niveau multilatéral. En tant que membre de la communauté internationale des États, la Belgique dispose non seulement d'un droit de vote dans les organisations clés qui ont une influence directe sur la construction et la gouvernance des filières agroalimentaires internationales, comme l'Assemblée générale des Nations unies et l'Organisation mondiale du commerce, mais elle peut également conclure des accords bilatéraux et multilatéraux avec d'autres pays afin de traiter des questions propres à leurs relations économiques, sociales, historiques ou commerciales.

Les différents processus sur lesquels la Belgique pourrait intervenir au niveau multilatéral sont décrits dans le rapport de recherche du projet avec des recommandations spécifiques, en particulier sur les trois processus suivants :

- La conclusion de nouveaux accords internationaux sur les commodités agricoles avec les pays producteurs et importateurs de commodités agricoles ;
- L'intégration des préoccupations de durabilité sociale et environnementale dans la position que l'État belge adoptera lors des négociations sur l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- L'approbation de l'instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales qui est actuellement en phase de négociation au sein du groupe de travail intergouvernemental du Conseil des droits de l'homme.

Un large nombre d'externalités négatives identifiées dans les chaînes de valeur agricoles ne seront pas traitées de manière efficace si elles ne sont abordées qu'au travers du prisme de mesures législatives unilatérales ou d'exigences obligatoires d'accès au marché, mais nécessiteront au contraire des changements systémiques plus larges.

Si le commerce mondial dans sa configuration actuelle et le modèle des accords de libre-échange sont identifiés comme aggravant les principaux défis des systèmes alimentaires, l'UE et ses États membres sont particulièrement bien placés pour renverser cette tendance en veillant à ce que les objectifs de durabilité soient intégrés de manière systématique parmi les objectifs structurants des accords commerciaux. Ce faisant, il s'agit de bannir toute pratique commerciale qui viendrait annuler, contredire ou amoindrir l'effet positif engendré par des interventions législatives ambitieuses. Une attention particulière doit à ce titre être portée à une plus grande banalisation des chapitres de développement durable et chapitres sur les systèmes alimentaires durables dans les accords commerciaux, leur degré d'impact ainsi que leur mise en œuvre effective.

²³ Les importations en provenance de l'UE en 2019 représentaient 80% de la valeur totale des importations en Belgique et 86% du volume total importé en Belgique (voir le rapport de recherche du BASIC, FTAO et de l'Université d'Anvers).

Bien au-delà du commerce international, une ambition renouvelée en matière de durabilité des chaînes agro-alimentaires mondiales nécessitera aussi un soutien renforcé en faveur des systèmes alimentaires régionaux dans les pays de la coopération belge.

Dans le même temps, il convient de s'intéresser de plus près à la manière dont les investissements, et les politiques et les programmes de coopération peuvent à leur tour créer un environnement propice à la réalisation des objectifs mis en place par les cadres réglementaires.

Il peut s'agir d'un puissant levier pour garantir que les effets des interventions analysées se traduisent par des résultats tangibles et ne soient pas entravés par des obstacles institutionnels ou structurels locaux en appuyant notamment les réformes de gouvernance, et les processus participatifs nationaux. Les programmes de coopération peuvent par ailleurs servir d'outil efficace pour protéger les plus vulnérables dans la transition des filières agro-alimentaires internationales.

Plus généralement, il conviendra aussi de s'assurer que le soutien financier fourni notamment en faveur du développement agricole, rural et urbain dans les pays partenaires n'aille pas à l'encontre d'une transition socialement et écologiquement responsable, mais puisse au contraire contribuer à combler certains des angles morts des cadres réglementaires analysés en soutenant par exemple le passage d'un système de production axé sur la monoculture, qui expose les agriculteurs à des risques commerciaux et environnementaux, à des modes de production plus durables, tels que les systèmes agroécologiques.

Transition de la consommation

La réduction de l'empreinte sociale et environnementale de nos systèmes alimentaires est également étroitement liée au changement des habitudes et des régimes alimentaires des consommateurs. Là encore, des mesures nationales complémentaires liées à la sensibilisation des citoyens pourront être prises. Créer des filières agroalimentaires internationales plus durables est un enjeu de demande : plus la demande pour des volumes significatifs à bas prix et de produits non-européens est importante, plus il existe une pression sur la durabilité des conditions de production et de transformation dans les pays d'origine. Les politiques publiques belge et européenne ont un rôle à jouer pour réduire la consommation excessive de certains produits dans le cadre de la prévention sanitaire (gras et sucre). La modification des comportements alimentaires actuels devrait également concerner la réduction de certains produits spécifiques (produits tropicaux, la viande – et par voie indirecte les céréales importées, type soja, consommées par les animaux, et les produits agricoles qui sont transformés en biocarburant, comme l'huile de palme et la canne à sucre). L'éventail de politiques publiques pour ce faire est très large : prévention sanitaire, politiques fiscales, politiques d'appel d'offres pour les services publics, cantines scolaires, etc.

